



VOLUME 18, NUMÉRO 1, JANVIER 2017

# LE TEMPS DE PAROLE

- Hommage à Camille Laurin
- Déjeuner-conférence du 15 septembre 2016
- Comité des femmes anciennes parlementaires

# TABLE DES MATIÈRES

Photographie officielle de la 35<sup>e</sup> législature, 1994.  
Fonds Assemblée nationale du Québec.  
Photo : Daniel Lessard.



## EN COUVERTURE

Camille Laurin est né à Charlemagne, le 6 mai 1922. Il est le fils d'Éloi Laurin, commerçant, et de Mary Morin.

Il a étudié aux écoles Saint-Simon et Saint-Jude, à Charlemagne, et au Collège de l'Assomption. De 1942 à 1949, il poursuit des études en médecine à l'Université de Montréal. Après l'obtention de son doctorat en médecine en 1950, il est médecin résident pendant un an au Queen Mary Veteran's Hospital. Boursier du gouvernement du Québec, il se spécialise en psychiatrie au Boston State Hospital de l'été 1951 à avril 1953. Par la suite, il obtient une bourse du gouvernement du Canada et s'installe à Paris en juin 1953 pour se spécialiser à l'Institut de psychanalyse de France.

Directeur du journal étudiant *Le Quartier latin* en 1947. Il travaille pour l'Entraide universitaire internationale, à Genève, en 1948 et en 1949. Il fonde la revue *University* à la fin des années 1940. Il est président de l'Association des médecins canadiens en France en 1954 et membre fondateur de l'Association des psychothérapeutes catholiques en 1956. Il devient membre de la Société française de psychanalyse en 1957. Il agit comme secrétaire de l'Association des psychiatres du Québec à partir de 1958, puis devient président en 1964.

De retour au Québec en 1957, il exerce d'abord sa profession à l'Institut Albert-Prévost à Montréal jusqu'en 1970 et est directeur scientifique de 1958 à 1966. Professeur titulaire à la Faculté de médecine de l'Université de Montréal en 1957, il est nommé directeur des services au Département de psychiatrie de la même faculté en 1958. Conférencier, il participe à de nombreuses émissions radiophoniques et télévisées. Il est également témoin expert devant les tribunaux.

Camille Laurin participe à la fondation du Mouvement souveraineté-association. Il est élu président du conseil exécutif du Parti québécois (PQ) en 1968, puis devient conseiller de l'exécutif en 1969 et vice-président du PQ en février 1971.

Il est élu député du PQ dans Bourget en 1970. Chef parlementaire du PQ d'avril 1970 à octobre 1973, il est défait en 1973.

Il retourne pratiquer à l'Institut Albert-Prévost et en clinique privée.

À nouveau élu dans Bourget en 1976, puis réélu en 1981. Il est assermenté membre du Conseil exécutif le 26 novembre 1976 et ministre d'État au Développement culturel dans le cabinet Lévesque le 2 février 1977. Il sera successivement ministre d'État au Développement culturel et scientifique du 12 juin au 6 novembre 1980, ministre de l'Éducation du 6 novembre 1980 au 5 mars 1984, vice-premier ministre du 5 mars au 27 novembre 1984, ministre des Affaires sociales du 5 mars 1984 jusqu'à sa démission du cabinet le 26 novembre 1984. Il démissionne comme député le 25 janvier 1985.

Il retourne à la pratique de la psychiatrie au pavillon Albert-Prévost de l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal en 1985. Il est directeur du Département de psychiatrie de cet hôpital de 1986 à 1994.

Il devient membre de la direction du Rassemblement démocratique pour l'indépendance en 1986. Élu une fois de plus député du PQ dans Bourget en 1994. Il est délégué régional de Montréal du 28 septembre 1994 à 1996, puis nommé adjoint parlementaire au premier ministre le 28 septembre 1994. Vice-président de la Commission de l'aménagement et des équipements du 12 mars 1996 au 10 avril 1997, puis président de la Commission de l'aménagement du territoire du 10 avril 1997 au 28 octobre 1998. La veille, il annonce son retrait de la vie politique et ne se représente pas en 1998.

Auteur de nombreuses publications scientifiques. Il publie *Ma traversée du Québec* en 1970 et *Témoignage* en 1972.

Récipiendaire en 1990 du prix d'excellence en psychiatrie de l'Association des médecins psychiatres du Québec. Il reçoit à titre posthume l'insigne de commandeur de l'Ordre de la Pléiade le 17 mars 2004.

Décédé à Vaudreuil-Dorion, le 11 mars 1999, à l'âge de 76 ans et 10 mois. Il est inhumé dans le cimetière de Charlemagne.

Il a épousé, dans la paroisse Notre-Dame-de-Montréal, le 27 juin 1950, Rolande Lefebvre, pianiste, fille d'Henri Lefebvre, commerçant, et de Marguerite Bordeleau. Puis, en secondes noces, à Dorion, le 9 juillet 1983, Francine Castonguay.

- 3 Mot du rédacteur
- 4 Mot du président

## HOMMAGE À CAMILLE LAURIN

- 6 Camille Laurin, l'homme debout
- 8 Cent une fois merci Camille!
- 10 L'ultime débat sur la Charte de la langue française
- 12 Camille Laurin, homme de liberté
- 14 Rencontre avec Camille Laurin
- 16 La langue débattue : survol historique de la législation linguistique au Québec

## AFFAIRES COURANTES

- 19 Le Comité des femmes anciennes parlementaires
- 20 Déjeuner-conférence de l'Amicale à Montréal : une réussite
- 22 Le 225<sup>e</sup> anniversaire du premier Parlement de 1792
- 24 L'Assemblée nationale souligne les 40 ans de vie parlementaire de François Gendron

## JE ME SOUVIENS

- 25 Inauguration du monument du premier ministre Félix-Gabriel Marchand
- 26 Les documents historiques du Directeur général des élections du Québec, un aperçu

## EN PREMIÈRE LECTURE

- 31 En première lecture
- 34 Claude Trudel, le parcours d'un citoyen engagé
- 36 Notre président publie

## À L'ÉCRAN

- 37 Formule renouvelée de la série Mémoires de députés

## DISTINCTIONS

- 38 Liza Frulla et Denis de Belleval décorés de l'Ordre national du Québec
- 39 Anciens parlementaires en action

## HOMMAGES

- 40 Hommage à un collègue remarquable, Denis Hardy
- 42 Sylvie Roy, ténacité et droiture
- 44 « Le grand » Charbonneau
- 47 Un homme politique de longue portée : Marcel Masse
- 48 Souvenons-nous de...

## PLACE AUX CITOYENS

- 50 Pour un parlement plus sécuritaire et accueillant

## LE TEMPS DE PAROLE

Comme vous l'avez constaté, votre publication se nomme maintenant *Le temps de parole*. Le conseil d'administration de l'Amicale a accueilli cette proposition avec enthousiasme. Il y a belle lurette que le Comité des communications jongle avec l'idée de laisser de côté le terme générique de «Bulletin», pour y substituer un nom qui correspond davantage à ce que nous avons vécu à l'Assemblée, autant qu'aux témoignages que nous diffusons maintenant dans notre périodique.

Lorsque nous étions parlementaires, nous exprimions nos idées et opinions en utilisant, à l'Assemblée nationale, notre temps de parole. Aujourd'hui, la publication de l'Amicale permet aux ex-parlementaires de reprendre la parole et de donner de la perspective au temps, soit en relatant les actions passées, soit en commentant le temps présent et à venir.

*Le temps de parole* évoque plus justement ce que nous sommes, autant que la mission que nous remplissons en diffusant nos textes. C'est à la fois un clin d'œil au passé et un regard tourné vers l'avenir.

### Serge et les autres indispensables

Au cours des six dernières années, Serge Geoffrion a présidé avec brio les destinées de notre publication. Loin de quitter le navire, Serge continue à participer pleinement à sa réalisation. En parcourant les pages qui suivent, vous constaterez qu'il continue à y œuvrer en rédigeant d'excellents articles, en plus de demeurer membre du Comité des communications, en compagnie de nos collègues Rita Dionne-Marsolais, Marie Malavoy et Carole Théberge. Sylvie Robitaille, de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, complète l'équipe en coordonnant avec grande compétence les opérations nécessaires à la production de notre périodique.

### Camille Laurin

Le dernier numéro rendait un hommage bien mérité à Robert Bourassa. Celui-ci souligne la remarquable vie d'un autre grand Québécois, une personne d'exception, Camille Laurin, quarante ans après l'adoption de la Charte de la langue française. La lecture des articles rédigés par d'anciens collègues, ou par des personnes qui ont scruté son cheminement personnel et professionnel, vous permettra sans doute de mieux connaître cet homme qui, tout au long de sa carrière, a cherché résolument à améliorer la vie de ses semblables, à la fois sur les plans personnel et collectif. En outre, Bernard Landry témoigne de la grande amitié qui les lia, Clément Richard nous fait revivre l'intensité des débats parlementaires qui conduisirent à l'adoption de la Charte de la langue française et André Gaulin, à l'imagination fertile, nous propose une rencontre singulière avec le père de la loi 101. Jean-Claude Picard, le biographe de Camille Laurin, nous en dresse un portrait fascinant alors que Norman Delisle, journaliste à la Tribune de la presse pendant 36 ans, nous fait découvrir la nature des rapports qui existaient entre le ministre Laurin et les représentants des médias.

### Souvenons-nous

Mario Dumont nous livre un témoignage émouvant, à la suite du décès de la députée Sylvie Roy, alors que Matthias Rioux nous fait découvrir Yvon Charbonneau, son collègue, son rival, son ami. Notre président, Yvan Bordeleau, rend un hommage bien senti à notre ex-président Denis Hardy, qui nous a aussi quittés.

### Bonne lecture!

Je vous laisse découvrir les autres textes qui complètent la présente édition. Je ne doute pas que vous y trouverez de l'intérêt et du plaisir.

■ René Blouin

Rédacteur en chef  
Député de Rousseau (1981-1985)



René Blouin



Yvan Bordeleau

L'assemblée générale des membres du 18 mai 2016 fut la dernière tenue sous la présidence de Michel Létourneau que nous tenons à remercier très sincèrement pour sa disponibilité, son dévouement et sa contribution grandement appréciés à la vie et au dynamisme de notre Amicale au cours des deux dernières années. Nous sommes très heureux de continuer à pouvoir compter sur son expérience puisqu'il siège maintenant au conseil d'administration en tant que président sortant.

Depuis mon arrivée à la présidence de l'Amicale, nous avons tenu deux réunions du conseil d'administration, soit les 11 juillet (par conférence téléphonique) et 15 septembre. Cette réunion du conseil, qui s'est tenue à Montréal, a précédé le déjeuner-conférence qui a attiré une cinquantaine d'anciens parlementaires. Pour la première fois, l'Amicale organisait une activité pour les membres à Montréal et ce fut un grand succès qui devra assurément être considéré de façon positive par le conseil d'administration au moment d'en dresser le bilan.

Afin d'assurer la visibilité de notre Amicale, des membres du conseil ont représenté officiellement notre association lors de diverses activités :

- **6 mai** – Afin de représenter l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, le président Yvan Bordeleau est invité par le maire de Montréal à un cocktail réunissant les anciens parlementaires de la Chambre des communes.
- **21 au 23 septembre** – France Dionne participe à Winnipeg à la réunion annuelle des exécutifs des associations des anciens parlementaires du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta, du Nunavut et de la Chambre des communes du Canada.
- **27 septembre** – France Dionne représente notre Amicale à une réception qui souligne la fête nationale de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

- **5 octobre** – Au nom de l'Amicale, Serge Geoffrion assiste, à Montréal, au lancement du livre autobiographique *Cartes sur table*, de notre ex-collègue Yvon Charbonneau.
- **20 octobre** – Étant donné un poste d'administrateur réservé pour le président de l'Amicale, Yvan Bordeleau participe à la réunion du conseil d'administration et à l'assemblée annuelle de la Fondation des parlementaires québécois – Cultures à partager.
- **15 novembre** – Le président de l'Amicale, Yvan Bordeleau, ainsi que Marie Malavoy et Jacques Brassard sont présents à la cérémonie organisée par le président de l'Assemblée nationale pour rendre hommage aux quarante années de vie parlementaire de François Gendron.

À la suite de son départ en tant que président du Comité des communications, je tiens à remercier très sincèrement Serge Geoffrion qui, au cours des six dernières années, a assuré la responsabilité de rédacteur du *Bulletin* avec assiduité, dévouement et compétence. En effet, tous reconnaissent que les douze numéros publiés sous sa direction ont été d'une très grande qualité. Merci beaucoup à Serge et bonne chance. Ce départ nous permet simultanément d'annoncer l'arrivée de René Blouin en tant que rédacteur du *Temps de parole* qui, accompagné des membres de son comité, reprend le flambeau avec le même souci d'excellence. Nous sommes bien contents de pouvoir compter sur sa collaboration et je tiens à l'assurer de tout notre appui.

Un grand merci également à Carole Théberge pour sa participation au conseil d'administration de notre Amicale durant huit années, en y assumant la présidence de 2012 à 2014. En plus, à titre de présidente du Comité des activités sociales, Carole Théberge s'est avérée d'une très grande efficacité, particulièrement durant toutes les activités qui ont souligné le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'Amicale des anciens

parlementaires du Québec. Elle a grandement contribué au dynamisme de notre Amicale et nous lui en sommes certainement tous reconnaissants. Merci encore Carole.

Le nouveau Comité des femmes anciennes parlementaires entreprendra ses activités au cours de la prochaine année sous la présidence de Marie Malavoy, que nous sommes bien heureux d'accueillir au conseil d'administration. Étant donné son intérêt pour la mission de ce comité, je suis assuré qu'elle saura y entreprendre des projets prometteurs qui favoriseront la promotion et la participation des femmes à la vie politique et parlementaire.

Pour sa part, France Dionne, nouvellement élue administratrice au conseil d'administration, a accepté d'assumer également la présidence du Comité parlementarisme et démocratie en remplacement de Rita Dionne-Marsolais, maintenant vice-présidente de l'Amicale, qui a présidé aux activités de ce comité au cours des dernières années.

Accompagné de cette belle équipe, j'entreprends avec enthousiasme mon mandat à titre de président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Nous sommes tous animés de la volonté de poursuivre le développement de notre Amicale, en répondant le mieux possible à vos attentes. Pour ce faire, nous souhaitons vivement avoir votre support et sommes à la recherche d'ex-parlementaires intéressés à venir nous appuyer, éventuellement au sein du conseil d'administration ou de ses divers comités. Faites-nous donc part de votre intérêt immédiatement en communiquant avec le secrétariat (418 266-1101 poste 70337).

Au plaisir de vous rencontrer.

■ **Yvan Bordeleau**

Président de l'Amicale des anciens  
parlementaires du Québec  
Député de l'Acadie (1989-2007)



M. Michel Morin, M. Michel Tremblay, M<sup>me</sup> Rita Dionne-Marsolais, M. Yvan Bordeleau, M. Michel Létourneau, M<sup>me</sup> France Dionne et M. Janvier Grondin composent le conseil d'administration de notre Amicale.

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN



Jean-Claude Picard

## CAMILLE LAURIN, L'HOMME DEBOUT

La vie professionnelle de Camille Laurin débute en 1957 alors que le jeune psychiatre revient à Montréal, après six longues années d'études et de stages dans des hôpitaux de Boston et de Paris. Arrivé à la mi-trentaine, il n'a qu'une seule ambition : participer activement au bouillonnement social et politique qui anime alors le Québec, à l'aube de la

Révolution tranquille.

« On sentait de l'impatience dans tous les milieux, un désir de modernisation, un frémissement qui s'approchait de la révolte. J'avais l'impression d'arriver dans le bon temps. Je n'avais que 35 ans, j'étais en pleine possession de mes moyens, j'étais prêt à travailler dans un Québec qui veut s'ouvrir au XX<sup>e</sup> siècle », dira-t-il en entrevue quelques mois avant son décès.

Aussitôt rentré, il décroche un premier emploi à l'Institut Albert-Prévost, un petit hôpital psychiatrique plutôt luxueux si on le compare aux grandes institutions que sont alors Saint-Jean-de-Dieu et Saint-Michel-Archange. Il en devient rapidement le directeur scientifique, un travail qu'il combinera avec celui de responsable du programme de formation en psychiatrie de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal. C'est à partir de ces deux fonctions qu'il amorcera, en compagnie de collègues dont notamment le Dr Denis Lazure, une réforme majeure du traitement de la maladie mentale.

À l'époque, le Québec accuse des décennies de retard sur l'ensemble des sociétés occidentales : la maladie mentale est considérée comme une punition de Dieu et ceux qui en sont affectés sont non pas des malades à soigner, mais des âmes à sauver. Placés sous la houlette de communautés religieuses dévouées, mais incompétentes, ces malades attendent la mort dans de sinistres asiles, le regard de plus en plus hébété sous la tonne de calmants qu'ils doivent ingurgiter chaque jour. Et tout cela avec la complaisance du gouvernement duplessiste, trop heureux que la situation lui coûte si peu cher.

On est bien loin de tout ce qu'a appris Camille Laurin au cours de ses longues études à l'étranger où il a pu notamment constater l'existence d'hôpitaux modernes, où la dignité des patients est respectée et où l'on applique des traitements qui, à défaut de guérir complètement la maladie, permettent d'en atténuer les effets au point où plusieurs d'entre eux peuvent aspirer à une vie normale. Voilà ce qu'il tentera d'instaurer ici, à la fois dans son propre hôpital et par les nouveaux programmes de formation universitaire destinés aux futurs médecins.

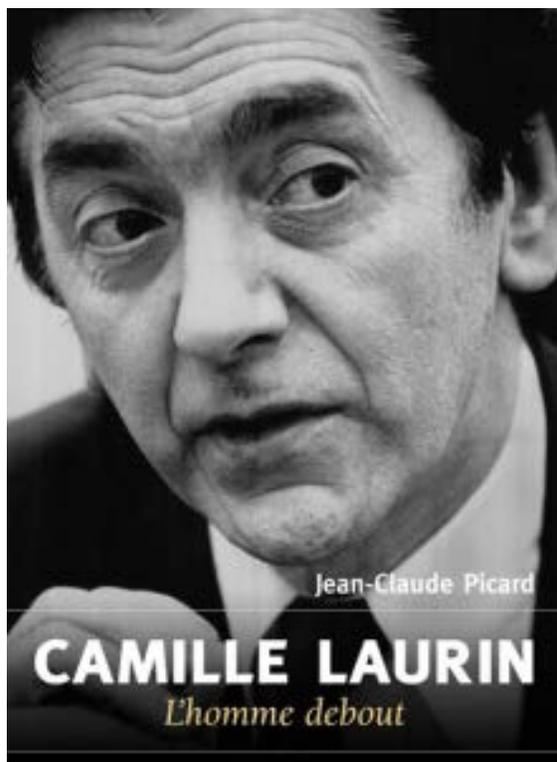
Le grand coup est porté en 1961 alors qu'il signe la postface *Les fous crient au secours*, un livre choc qui dénonce sans ménagement la nature des traitements subis par les malades internés à Saint-Jean-de-Dieu. Cet ouvrage, qui a fait scandale à l'époque, a donné lieu à une vaste commission d'enquête, suivie de réformes majeures auxquelles le jeune psychiatre a largement contribué. Plusieurs de ces réformes, par exemple l'instauration de traitements multidisciplinaires ou encore la prise en charge de patients dans leur milieu de vie, subsistent encore aujourd'hui.

## LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Selon plusieurs, Camille Laurin se serait attaqué à la rédaction de la loi 101 à partir d'une courte commande de René Lévesque de corriger, dans la loi 22, la controversée question de l'accès des enfants d'immigrants à l'école anglaise. Cette version est sans doute exacte, mais elle est largement incomplète parce que le nouveau ministre, qui a toujours eu une vision globale du développement de l'homme et de la société québécoise, fait adopter dans les semaines qui suivent un décret gouvernemental qui lui donne carte blanche sur toutes les dispositions de la loi 22, y compris la langue de travail, la francisation des entreprises, l'affichage, etc.

Bien plus qu'une législation à caractère strictement linguistique, le ministre envisage un geste hautement politique qui, selon lui, permettra à ses compatriotes

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN



francophones de reprendre possession de leur territoire et d'accéder au plein contrôle de leur société, au premier chef dans tous les secteurs de la vie économique, encore largement dominée par la société anglophone. Dans son esprit, les différentes dispositions de la Charte sont dans la continuité logique des gestes majeurs posés au moment de la Révolution tranquille, telles la nationalisation de l'électricité et la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Plusieurs de ses adversaires ont cru y voir un geste de vengeance à l'endroit des anglophones, une sorte de revanche de la défaite des Plaines d'Abraham. Il n'en est rien. Camille Laurin n'a jamais détesté les Anglais. Au contraire, dès ses années de collègue et alors que rien ne l'y obligeait, il s'est résolument mis à la pratique de la langue anglaise et, devenu parfaitement bilingue, il a fréquenté assidument les romanciers et philosophes britanniques et américains. Au surplus, tout au long de sa carrière médicale, il a été largement en contact avec des collègues de langue anglaise.

Ce qu'il visait cependant, c'était de redonner aux francophones le pouvoir politique et économique qui leur appartenait du fait de leur situation majoritaire. C'est dans la perspective d'une lutte de pouvoir qu'il s'en est pris à la société anglophone.

Cet extrait du livre blanc annonciateur de la loi 101, déposé en avril 1977, résume bien toute la philosophie qui sous-tend l'ensemble de l'entreprise :

« Le Québec que nous voulons construire sera essentiellement français. Le fait que la majorité de sa population est française y sera nettement visible : dans le travail, dans les communications, dans le paysage. C'est aussi un pays où sera modifié l'équilibre traditionnel des pouvoirs, particulièrement pour ce qui concerne l'économie : l'usage du français ne sera pas simplement généralisé pour masquer la prédominance des puissances étrangères aux francophones; cet usage accompagnera, symbolisera, favorisera une reconquête par la majorité francophone du Québec de l'emprise qui lui revient sur les leviers de l'économie. »

Voilà ce qui constitue le sens réel de la Charte de la langue française : une reconquête pacifique et démocratique par la société francophone de sa propre existence et de son propre destin, dans tous les domaines de la vie collective.

Certains déplorent aujourd'hui que la Charte ait été charcutée par les tribunaux ou que plusieurs de ses dispositions aient été ou soient encore appliquées avec mollesse. Je n'ai aucune compétence pour en juger, mais on peut au moins se demander où en serait aujourd'hui le Québec francophone si la loi 101 n'avait pas été adoptée il y a maintenant 40 ans. Ne serait-ce que pour cette raison, j'estime que Camille Laurin mérite, au-delà des allégeances partisans, tout le respect et toute l'affection de ses compatriotes.

■ **Jean-Claude Picard**

Ex-journaliste et auteur de la biographie  
*Camille Laurin, L'homme debout*

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN



Bernard Landry

## CENT UNE FOIS MERCI CAMILLE !

Jean-Claude Picard a écrit une formidable biographie du grand Camille Laurin. J'ai d'ailleurs eu le bonheur de coopérer avec le talentueux auteur en lui accordant plusieurs heures d'entrevue. C'était un devoir pour moi, d'autant plus que Picard me décrit comme le plus proche ami de Camille, tout au long de son « beau voyage ».

Ce que j'écris dans le présent texte n'a pas l'inspiration quasi-scientifique du biographe. Mon témoignage sera plutôt sentimental, profondément marqué par mon estime sans borne et mon admiration pour le père de la loi salvatrice de notre langue. Cette loi est aussi le fond de notre culture, de notre destin national qui, logiquement, ne serait peut-être plus sauvable sans elle. Il ne faut pas oublier que, avant l'adoption de la Charte, la majorité des nouveaux arrivants envoyait ses enfants à l'école anglaise. Sans cette loi, où serions-nous aujourd'hui ?

Camille était d'abord et avant tout un humaniste et un homme de culture, doué pour la musique et les lettres. Au surplus, l'humour prenait une place importante dans sa vie, ce qui ajoutait à son charme et à sa convivialité.

La première anecdote qu'il m'a racontée témoigne de sa sensibilité raffinée. C'était au collège de l'Assomption où il fit ses études classiques, comme Wilfrid Laurier, né près de là, à Saint-Lin. À la fin d'une journée ensoleillée, dans la cour de récréation, le directeur des élèves lance son appel à la rentrée pour l'heure d'étude. Tout le monde rentre, sauf le jeune Camille, debout dans un coin, les yeux au sol. Le directeur lui crie : « Laurin, qu'est-ce que tu as à traîner comme cela ? ». Camille répond : « J'observe une grenouille ». « Voyons, t'as jamais vu une grenouille ? » dit le prêtre. Et Camille de répliquer : « Oui, mais jamais celle-là ! ». Du vrai Laurin, subtil déjà à l'adolescence !

À l'époque où ma solide amitié est née avec Camille, nous avons commencé notre engagement patriotique

au Parti québécois. Nous étions alors tous bénévoles et dépourvus de moyens matériels. C'est ainsi que, par la grâce de Dieu, je devins le chauffeur attitré de Camille. Je fis de longs et fréquents voyages avec lui, à Rimouski comme à Chicoutimi, en Abitibi et ailleurs. Donc, des heures et des heures seul à seul avec cet homme extraordinaire.

Normalement c'est le psychiatre qui écoute mais, durant ces longues virées, c'est lui qui parlait. J'en appris des choses sur son destin globalement merveilleux, mais avec des passages cruels. Sa vie ne fut pas un long fleuve tranquille.

Très croyant jusqu'à la fin, il choisit d'abord la prêtrise. Comme plusieurs jeunes de son temps, il a porté la soutane. Mais, pour des raisons également altruistes, il l'a troquée pour la blouse blanche. Il me dit longtemps après pourquoi il avait quitté la médecine générale pour la psychiatrie : « C'est là que j'ai réalisé que la douleur morale était plus pénible que la souffrance physique... »

Il parcourut ensuite son chemin professionnel d'une brillante façon, à Saint-Jean-de-Dieu et Albert-Prévost, de manière à ce que les fous n'aient plus à « crier au secours ».

Enfin il emprunte la route politique pour l'amour de la patrie, qu'il avait profondément ancrée au cœur. Avec son brillant et courageux combat pour la loi 101, il devint un des plus grands d'entre nous. Il a d'ailleurs toujours dit que seule l'indépendance pouvait assurer la protection durable de notre langue. Il appréhendait les ravages à venir de la Cour suprême. C'était visionnaire !

Durant son combat, il fut cruellement insulté. On le traita notamment de raciste, de nazi. Des horreurs qui, évidemment, étaient absolument contraires à tout ce que cet homme formidable était.

Pierre Trudeau lui-même, et ce n'est pas surprenant au regard de ses infamies ultérieures de 1970 et 1982 en particulier, dit que la loi de Camille était

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN



En pleine discussion avec le Dr Laurin lors d'un caucus en mars 1998.  
Fonds Claude Lachance. Assemblée nationale.

« une loi de fous ! ». J'ai quand même pu dire à mon ancien professeur de droit — poliment malgré tout — : « Quelle erreur, c'est une loi de psychiatre et non de fou ! ». Beaucoup plus tard, un de ses successeurs, Stéphane Dion, dit qu'il s'agissait d'une grande « loi canadienne ». Camille ne l'a pas su, Trudeau non plus.

Habitué aux chagrins, Camille allait en vivre un autre qui le blessera profondément et assombrit la fin de sa vie. Le plus grand de notre équipe ne fut pas nommé au Conseil des ministres par Jacques Parizeau, pour de mystérieuses raisons.

Cela confirme qu'il se donna totalement au service de notre nation et qu'il en paya le prix sans renier son idéal.

Malgré tout il me dit, lors d'une visite dans sa belle maison de Dorion, à quelques jours de sa mort : « Bernard, mon voyage est fini, mais j'ai fait un sacré beau voyage ! ».

Une compensation extraordinaire pour contrer ses derniers malheurs : un grand bonheur appelé Francine Castonguay. Il lui écrit d'émouvantes lettres d'amour qui illustrent bien le cœur généreux de ce grand homme, autant que l'amour attachant qu'il témoigna à cette femme remarquable.

Camille Laurin, quel personnage fantastique !

## ■ Bernard Landry

Premier ministre du Québec (2001-2003)  
Député de Fabre et de Laval-des-Rapides  
(1976-1985) et de Verchères (1994-2005)

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN

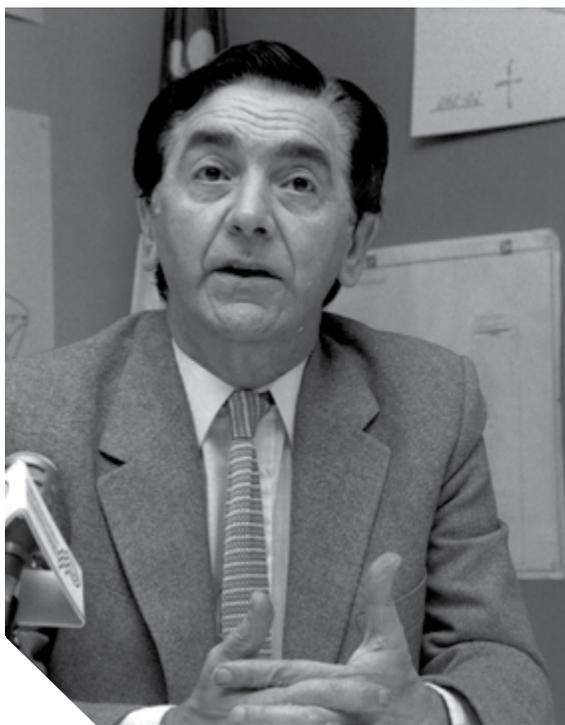


Clément Richard

## L'ULTIME DÉBAT SUR LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

C'était le 26 août 1977, en soirée.

Encore néophyte à la présidence de l'Assemblée nationale, j'étais anxieux, très anxieux. Je me rappelais que le Parti libéral avait utilisé une mesure d'exception pour exprimer sa farouche et immuable opposition à ce projet de loi, en votant même contre son dépôt en première lecture. J'appréhendais les emportements intempestifs auxquels pouvait conduire le débat, forcément chargé d'une extrême émotion. De fait, avant même que le débat ne s'amorce, il m'avait fallu rappeler à l'ordre à quelques reprises, et assez sévèrement, les divers groupes qui occupaient à plein rendement les galeries réservées au public et qui entendaient manifester.



Le Dr Camille Laurin, le père de la Charte de la langue française.  
Fonds Élie Fallu, Assemblée nationale du Québec.

## LE DÉBAT

René Lévesque, premier intervenant de la soirée, fort éloquent comme toujours, a donné le ton dès le début de son allocution en affirmant : « ... je n'ai, ni de près ni de loin l'intention, ni le goût de transformer cette intervention en charge partisane. »

Et il avait plaidé sobrement, mais avec conviction, en faveur de l'adoption de la loi, même si, au demeurant, on pouvait inférer de son discours le malaise qu'il ressentait de voir le Québec tenu de légiférer pour assurer la pérennité et la prédominance de la langue française sur son sol. Bref, du René Lévesque à son meilleur !

Gérard D. Lévesque était chargé de donner la réplique au premier ministre. Redoutable débatteur, authentique gentleman, éminent protecteur de l'institution parlementaire, le chef intérimaire de l'opposition allait manifester son désaccord avec le projet de loi en s'exprimant avec une sereine retenue, fixant ainsi les balises du débat et interdisant tout débordement. Il prit même la peine de souligner l'ouverture d'esprit affichée par le premier ministre lors de son intervention. Du grand Gérard D. Lévesque.

Et puis, pour conclure le débat, vint Camille Laurin. D'une affabilité hors de l'ordinaire, vénéré par les tenants de la Charte, son flegme et sa détermination, inébranlables, avaient à l'évidence permis d'échapper à tous les écueils et de conduire à l'adoption de la loi 101.

Son calme avait d'ailleurs été louangé par tous les intervenants parlementaires, admiratifs du fait que la férocité et les outrances de certains opposants sur la place publique n'avaient jamais, mais jamais, amené le docteur Laurin à hausser le ton.

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN

Manifestement, René Lévesque avait été perspicace et bien inspiré de confier à son ami Camille Laurin l'immense responsabilité de mener à bien la réalisation du tout premier des grands projets du gouvernement du Parti québécois.

Au moment où Camille Laurin prenait la parole, l'émotion était très vive, presque palpable, dans l'enceinte de l'Assemblée. Son intervention, de très courte durée, était, fidèle à sa manière, d'une courtoisie exemplaire, donc dépourvue de toute provocation. Ses accents lyriques surajoutaient cependant à la solennité du moment. L'émotion était alors à son comble.

Au terme de son allocution, en dépit de la fermeté de mes rappels à l'ordre antérieurs, une soudaine clameur et des applaudissements frénétiques provenant des galeries du public se faisaient entendre, pendant que les députés de la majorité acclamaient eux-mêmes longuement, très longuement, leur héros. Il m'avait alors fallu, une fois de plus, m'adresser au public afin que l'enregistrement du vote puisse se dérouler dans des conditions normales. Ce qui fut le cas.

Sauf Fabien Roy, unique député du Parti national populaire, tous les membres de l'opposition votaient contre le projet de loi. L'Union nationale, tiers parti de l'Assemblée, tergiversait jusqu'à la fin, pour finalement se joindre aux libéraux.

La Charte de la langue française, qui allait avoir, en dépit des coups de pioche des tribunaux, tant d'effets souhaités sur le profil du peuple québécois, était donc adoptée à 54 voix contre 32.

Le vote terminé et aussitôt la session ajournée, j'ai souvenance que les députés du Parti québécois furent submergés par l'émotion. Les yeux étaient



embués, la joie, d'une singulière intensité. Je pense en particulier à Claude Charron, tout à fait incapable de retenir l'abondance de ses larmes. Ce fut selon moi un très grand moment de l'histoire du Québec. J'en garde un impérissable souvenir.

■ **Clément Richard**

Député de Montmorency (1976-1985)

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN



Norman Delisle

## CAMILLE LAURIN, HOMME DE LIBERTÉ

On est en septembre 1991. Après une absence de plusieurs années sur la scène politique, le Dr Camille Laurin y effectue un retour. Il reprend sa carte de membre du Parti québécois. Il est encouragé par la venue d'un nouveau chef, Jacques Parizeau, qui est comme lui un indépendantiste inconditionnel. Ce retour ne passe pas inaperçu.

Le journal anglophone de Montréal *The Gazette* se hérisse, se déchaîne. « *He's back* » titre le journal avec méchanceté. L'article est accompagné d'une photo désavantageuse où Camille Laurin apparaît vieux et grimaçant. Pour le quotidien montréalais, le père de la loi 101 et militant souverainiste de longue date est le diable personnifié, une sorte de Frankenstein revenu hanter le West Island. Le Dr Laurin aura une réplique ironique. Amusé, il lance: « *Keep your children indoors!* » (Gardez vos enfants à la maison!), comme pour les mettre à l'abri du bonhomme Sept-Heures ou d'un monstre menaçant.

L'attitude du journal *The Gazette* n'était pas nouvelle, mais bien représentative de celle des autres médias anglophones. Depuis novembre 1976, date où un gouvernement souverainiste avait pris le pouvoir à Québec, *The Gazette* avait pris à partie les nouveaux élus souverainistes. Le plus visé était certes Camille Laurin, député de Bourget et ministre du Développement culturel, à qui René Lévesque avait confié la tâche de revoir la loi 22, une loi linguistique adoptée en 1974 par le gouvernement Bourassa. Pour remplir cette mission, le ministre Laurin avait présenté le fameux projet de loi 1, rebaptisé 101, la Charte de la langue française, que l'Assemblée nationale allait adopter en août 1977.

Dès le dépôt de la loi en Chambre, en avril 1977, Camille Laurin rencontre les journalistes dans le local de conférence de presse du Parlement, ce fameux local appelé alors le 122-B et situé dans l'édifice Pamphile-Le May. La salle est remplie et l'atmosphère est lourde. Tous les journalistes régulièrement

accrédités auprès de l'Assemblée nationale sont à ce rendez-vous de presse. Mais il y a arrivée massive d'autres journalistes du Canada anglais et d'ailleurs. Même le prestigieux quotidien américain *New York Times* y a délégué un représentant. Le climat est chargé, tendu. Les politiques linguistiques constituent un sujet chaud et délicat.

Tenus en principe à une neutralité professionnelle, les journalistes demeurent représentatifs des préoccupations de leurs lecteurs ou auditeurs. Les représentants des médias francophones du Québec posent sans passion des questions techniques sur le nouveau projet de loi. Mais leurs collègues anglophones ne peuvent cacher leurs inquiétudes, voire leur désarroi.

Bien sûr, la loi 22 du gouvernement Bourassa faisait du français la langue officielle du Québec. Mais elle contenait surtout des mesures incitatives, peu contraignantes. La loi 22 était vue dans le West Island comme inoffensive. Cette fois, la loi 101 avait des dents, imposait des mesures coercitives pour rendre le français obligatoire dans l'espace public, dans l'éducation, dans l'affichage.

Le texte législatif est accueilli avec une relative bienveillance par les journaux francophones. Mais chez les reporters anglophones, c'est la panique. Un correspondant du *Globe & Mail* est particulièrement atterré. Il ne prédit rien de moins que la mort de la communauté anglaise au Québec. Au *Montreal Star*, on décrit la loi 101 comme étant issue d'un régime totalitaire. Pour *The Gazette*, c'est une revanche pour la défaite française des Plaines d'Abraham, qui date pourtant de 218 ans. Aux yeux de ces médias, le responsable de tout cela, le nouveau Léviathan québécois, s'appelle Camille Laurin.

Dans son essai publié en 1978 et intitulé *De Bourassa à Lévesque*, le journaliste Don Murray, qui a couvert l'Assemblée nationale pour *The Gazette*, résume l'opinion de ses collègues anglophones, dont il est représentatif. Il décrit ainsi Camille Laurin :

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN

« Les débats déclenchés par la présentation de la Charte de la langue française révèlent un homme orgueilleux et passionné, imbu d'une foi messianique et absolutiste, une foi qui renvoyait aux enfers destinés aux hérétiques tous ceux qui s'opposaient à cette vision. »

Ce n'est pourtant pas ce Camille Laurin, supposément agressif et hargneux, dont se souvenaient les journalistes qui avaient connu le député de Bourget entre 1970 et 1973. Le Dr Laurin avait, pendant cette période, dirigé le petit groupe de sept députés du Parti québécois, nouvellement élu le 29 avril 1970. Laurin avait été choisi comme chef parlementaire du groupe de députés souverainistes parce que toutes les vedettes connues du parti, les René Lévesque, Jacques Parizeau, Gilles Grégoire, Jacques-Yvan Morin et Jérôme Proulx, avaient été battues lors de l'élection générale.

En Chambre, Camille Laurin était apparu comme un orateur articulé et rigoureux, mais aux envolées oratoires plutôt ternes, au ton monocorde, presque soporifique. Ses longues interventions ressemblaient à des cours universitaires, de sorte que les journalistes avaient à la blague déformé son prénom de Camille en celui de « Camomille », dans une allusion à cette tisane réputée provoquer le sommeil.

Battu par une mince marge dans son comté montréalais de Bourget en octobre 1973, le Dr Laurin prenait sa revanche le 15 novembre 1976. Il était réélu triomphalement avec une majorité qui dépassait les 7000 voix. De retour à l'Assemblée nationale, le député Laurin n'a jamais quitté ce calme, cette aménité et cette courtoisie que les journalistes lui avaient reconnus avant sa défaite de 1973.

Devenu ministre du Développement culturel, il s'entoure d'une équipe compétente et réputée, qui fait l'objet des louanges de la presse. En font partie les universitaires Guy Rocher et Fernand Dumont, son chef de cabinet Henri Laberge, spécialiste des questions linguistiques, le journaliste Michael MacAndrew de Radio-Canada, à titre d'attaché de presse, et un Québécois d'origine britannique, David Payne, qui



Le Dr Camille Laurin, un militant actif lors des congrès du Parti québécois. Fonds Élie Fallu. Assemblée nationale du Québec.

deviendra plus tard lui-même député. C'est cette équipe qui a assisté le Dr Laurin dans la conception de la Charte de la langue française.

Le Dr Laurin est décédé en mars 1999, à la suite d'un cancer. À son décès, plus de 20 ans après l'adoption de la loi 101, les passions s'étaient calmées. Les Québécois étaient attristés de son départ. Même les médias anglo-québécois ont dû admettre que la Charte, à laquelle il avait attaché son nom, avait contribué à l'affirmation du Québec, à la consolidation de sa langue et de sa culture. Ils se disaient pour la plupart capables de vivre avec cette loi.

À Ottawa, on a été jusqu'à prétendre que la loi 101 avait à tel point sécurisé les Québécois que certains d'entre eux auraient commencé à mettre en doute la nécessité de la souveraineté pour le Québec.

La loi 101, comme bien des avancées majeures qu'aura connues le peuple québécois, est née dans la contestation et la controverse. Mais avec le temps, on en perçoit mieux l'importance et l'à-propos. C'est tout à l'honneur de celui qui l'a conçue et mise au monde.

■ **Norman Delisle**

Journaliste à la Tribune de la presse (1972-2008)

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN



André Gaulin

## RENCONTRE AVEC CAMILLE LAURIN

« Je dis que la langue est le fondement même de l'existence d'un peuple, parce qu'elle réfléchit la totalité de sa culture en signe, en signifié, en signifiante. »

Gaston Miron

*Notes sur le non-poème et le poème*

Si vous descendez la Grande Allée en direction de la porte Saint-Louis, un peu avant l'édifice du Parlement, vous passez devant le Parc de la Francophonie, un grand espace vert maintenant borné au nord par la rue Jacques-Parizeau. Si vous n'êtes pas trop distrait et savez avoir l'œil, vous aurez remarqué, un peu avant la rue des Parlementaires, presque sur le coin du parc, une stèle sur laquelle repose un buste, une belle tête. Mais... tiens, tiens, c'est la tête de Camille Laurin ! Vous êtes particulièrement frappé par les beaux yeux que l'artiste a su donner au personnage, des yeux profonds qui vous auscultent toujours, qui vous saluent dans le silence que savait pratiquer le grand homme, un silence sien qui participait au dialogue, au même titre que les mots. Vous êtes heureux de cette tête-là, là où elle est, témoin de la conversation des passants, qu'ils s'arrêtent ou passent sans la voir, comme dans la chanson de Trenet qui vous remonte en mémoire, à contresens de la rue qui descend ! Vous vous dites que cette tête-là, intelligente, chercheuse de sens, elle est un peu dans l'aujourd'hui comme une tête à Papineau qui croyait lui aussi à la beauté d'une langue venue de France, au temps où la politique empruntait à l'art oratoire.

D'ailleurs, si vous continuez votre marche un peu plus vers l'est, vous le retrouverez Papineau, toujours debout, tout près de Mercier, debout aussi, le grand Honoré qui en appelait à la coalition des forces du Canada français. C'était en 1885 quand on assassinait Riel, « **notre frère** ». Vous n'êtes pas sans vous dire — il faut bien dialoguer avec soi quand on va seul dans cette ville et capitale où la statuaire

est un cours d'histoire — que le rapprochement à faire avec Laurin, plus qu'avec Papineau ou Mercier, il faut le faire davantage avec François-Xavier Garneau dont le beau monument voisine la porte Saint-Louis. C'est un Garneau assis, studieux, qui répond toujours au nom de son peuple occulté, au texte du Rapport Durham : une réponse de quatre tomes de son *Histoire du Canada depuis sa découverte jusqu'à nos jours*, écrite de 1845 à 1852 et lourde de ses deux mille pages de recherches.

Dialoguant toujours avec vous-même, vous vous demandez alors pourquoi rapprocher Laurin de Garneau, un homme politique et un historien ? Ne serait-ce pas parce que l'un et l'autre interviennent à un moment critique de notre histoire ? Dans le cas de Garneau, il est un porteur d'espérance sous l'Union, car la Constitution imposée de 1840 visait nettement l'assimilation des nôtres. Londres défaisait alors les deux Canada de 1791, abolissait les deux Parlements pour n'en faire qu'un, tout en imposant, après l'écrasement sauvage des patriotes, la seule langue anglaise. C'est pourquoi Garneau apportait à nouveau l'espérance, rappelant à son peuple son histoire glorieuse et lui redonnant le courage de résister au génocide larvé de l'Union. De même, Laurin intervenait à un autre moment critique de l'histoire québécoise, quand près de 90 % des immigrants, installés principalement à Montréal, s'intégraient à la langue de la minorité, une minorité souvent unilingue de surcroît, détentrice d'une grande part de la richesse de la métropole. Il fallait une volonté têtue pour définir une politique linguistique qui faisait du français la langue nationale, une langue de communauté, sans pour autant nier la réalité des citoyens anglophones. Laurin, comme Garneau cent trente ans plus tôt, rappelait à son peuple que sa langue était, au-delà de l'histoire et du territoire, ce qui le constituait, sa manière d'être au monde, de s'y exprimer et de s'ouvrir à tous les horizons. Agissant ainsi et forçant un peu un René Lévesque, moins porté à légiférer en matière linguistique,

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN

le grand homme, psychiatre de son métier (comme le François Cloutier et père de la loi 22), rassurait son peuple et lui affirmait *qu'il avait beaucoup mérité de lui-même* ainsi qu'il le dit, d'une façon touchante, au moment de l'adoption de sa Loi. Laurin reconnaissait ainsi l'esprit de résistance de ce collectif qui avait survécu aux « chemins défoncés de son histoire » pour emprunter l'image à Miron.

Après le Laurin de 1977 et avec les années, le temps d'une nouvelle génération puis d'une autre, apparaîtraient les enfants de la loi 101. La photo de famille québécoise s'élargissait, prenait des couleurs de visages, des accents divers, tout un enrichissement culturel. Crémazie ou Nelligan, Anne Hébert ou Roland Giguère, un grand nombre d'auteurs d'une bibliothèque québécoise impressionnante se voyaient enrichis par de nouvelles lectures de livres devenus des classiques auxquels s'ajouteraient d'autres noms d'acteurs culturels jusqu'à un Xavier Dolan en cinéma ou un Akos Verbovcy en essai. Le métissage de ce peuple canadien, puis canadien-français, puis québécois se continuerait dans l'appartenance à une grande langue, et par elle, la langue française dont la promesse d'universalité irait en s'élargissant pendant les décennies à venir. Et pendant que, promeneur solitaire, je descendais la Grande Allée, momentanément arrêté pour une conversation avec ce cher Camille Laurin, je pensais à tout l'héritage exceptionnel et définisseur du père de la Charte de la langue française.

Tout en légiférant sur la langue en attendant, dans son optique, que l'indépendance du Québec vienne mettre fin à la double légitimité politique qui place la langue française en état permanent de diglossie, Camille Laurin rappelait qu'il appartenait au citoyen et à la citoyenne d'être les premiers défenseurs et promoteurs de la langue française. Il invitait ses concitoyens à la fierté de parler leur langue, en tout lieu, et de la parler avec le plus d'élégance possible sans pour autant nier les divers niveaux de langage ou de culture. Camille Laurin était conscient que la langue française, heureusement pour nous car c'est une raison de plus pour la protéger, est une langue largement parlée dans le monde et de plus en plus.



Le monument Camille-Laurin est situé au parc de la Francophonie, près de l'entrée sud-est du parc donnant sur l'avenue Grande Allée. Photo : CCNQ, Marc-André Grenier.

C'est en effet une langue parlée dans quelques dizaines de pays, qui s'ouvre particulièrement sur l'Europe et l'Afrique, une langue voyageuse, une langue humaniste et de dialogue, une langue capable de modernité et tout à fait conviviale. Une langue qui a marqué tout le nord de l'Amérique et dont la toponymie témoigne de sa présence historique jusqu'au golfe du Mexique.

Promeneur solitaire dans le soir qui tombait, je disais bonsoir à Camille Laurin et continuait ma marche dans cette ville et capitale marquée par la langue de Molière et de Miron, dans le métissage de son histoire. Je descendrais l'historique rue Saint-Louis, côtoierais le Cavalier-du-Moulin et me rendrais jusqu'à la terrasse Dufferin pour respirer l'air du grand fleuve, tant chanté et célébré, un fleuve ouvert sur l'estuaire et qui nous ramène deux fois le jour le monde avec ses marées. Comme le dit le poète Gatien Lapointe dans *Ode au Saint-Laurent* :

« Et brille en mes doigts la première ville, Québec rose et gris au milieu du fleuve. »

■ **André Gaulin**

Député de Taschereau (1994-1998)

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN



Joël Bégin

## LA LANGUE DÉBATTUE : SURVOL HISTORIQUE DE LA LÉGISLATION LINGUISTIQUE AU QUÉBEC

« Je rappelais, à cette occasion [le débat sur le projet de loi 22 en 1974], les tumultueuses séances qui marquèrent la naissance même de notre Assemblée, alors que les députés anglophones tentèrent d'imposer la primauté de l'anglais dans les lois et les documents parlementaires.

Non, vraiment, ce n'est pas la première fois que résonnent dans cette enceinte des éclats de voix en français et en anglais. L'immense tableau qui domine la Chambre devrait d'ailleurs nous rappeler que le débat du 21 janvier 1793 s'est poursuivi, sous une forme changeante, jusqu'à aujourd'hui<sup>1</sup>. »

*Le débat sur les langues* (1910-1913), la toile de Charles Huot installée au-dessus du trône du président au Salon bleu, évoque une des premières séances de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada, tenue en janvier 1793. Michel Chartier de Lotbinière y est en plein plaidoyer pour la reconnaissance du français comme langue parlementaire et juridique, aux côtés de la langue de l'Empire. Cette scène rappelle que, au Québec, la question linguistique — ce tissu complexe de craintes, de revendications et de frictions séculaires associées à la concurrence linguistique sur son territoire — est au moins aussi vieille que les institutions parlementaires.

L'année où Charles Huot commence son tableau, en 1910, la première loi linguistique québécoise voit le jour. Il s'agit de la loi Lavergne, surnommée ainsi d'après le nom du jeune député qui la porta avec obstination, jusqu'à l'adoption. Elle exigeait des compagnies d'utilité publique (chemin de fer, tramway, électricité, poste, etc.) qu'elles soient en mesure de communiquer en français et en anglais avec leurs clients. Il faut ensuite attendre près de soixante ans

pour que l'État québécois intervienne de nouveau dans le domaine de la langue.

## UNE CRISE, DEUX GOUVERNEMENTS ET TROIS PROJETS DE LOI

Il est d'usage de situer le point d'ignition des politiques linguistiques modernes lors de la crise de Saint-Léonard. En 1968, les commissaires scolaires de cette agglomération montréalaise, préoccupés par la vaste proportion d'allophones fréquentant des classes bilingues au niveau primaire puis s'acheminant vers le réseau anglophone au niveau secondaire, appliquent une résolution faisant du français la seule langue d'enseignement dans ses établissements. L'importante communauté italienne établie à Saint-Léonard, en colère, proteste en ouvrant des écoles clandestines. Des associations sont mises sur pied de part et d'autre. Elles s'affrontent aux élections scolaires, puis dans les rues. Le conflit local, relayé par les grands médias et pris en charge par les courants d'opinion, prend une envergure nationale.

Appelé à apaiser la crise, le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand annonce, dès novembre 1968, que le projet de loi 85 consacrera par voie légale l'état de fait, c'est-à-dire la liberté de choix en matière de langue d'enseignement. Devant le mécontentement généralisé des francophones, le gouvernement retire son projet de loi et met sur pied la Commission Gendron (Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec). Or la situation, toujours tendue à Saint-Léonard, doublée de la grogne populaire, force le gouvernement à légiférer rapidement. Celui-ci dépose, un an après l'insuccès du projet de loi 85, une proposition conjoncturelle de même teneur : le *bill* 63.

<sup>1</sup> Jacques-Yvan MORIN, *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, séance du 26 juillet 1977, Assemblée nationale, Québec, 2013, p. 2384.

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN



*Le débat sur les langues* de Charles Huot.  
Collection Assemblée nationale du Québec.  
Photo : Kedl.

Fait exceptionnel, la ligne de parti n'est pas respectée dans le processus d'adoption de cette loi. Trois unionistes et deux députés indépendants, dont René Lévesque, forment une « opposition circonstancielle » dans le but de la bloquer ou de l'amender<sup>2</sup>. La manœuvre échoue, et la *Loi pour promouvoir la langue française au Québec* est sanctionnée en novembre 1969. En cinq articles, elle réaffirme le libre choix de la langue d'enseignement. De plus, elle mandate l'Office de la langue française de conseiller le gouvernement en vue de faire du français la langue du travail et la langue prioritaire dans l'affichage public. C'est la première fois qu'une loi québécoise mentionne de tels objectifs, aussi spéculatifs soient-ils.

L'insatisfaction générée par la loi 63 concourt, en 1970, à la défaite électorale de l'Union nationale. Prenant appui sur les conclusions de la Commission Gendron, le Parti libéral de Robert Bourassa s'aventure à son tour sur le terrain de la législation

linguistique. La loi 22 (*Loi sur la langue officielle*, 1974), comparée à une loi 63 relâchée, frappe par l'ampleur de ses visées. Son article premier établit le français comme langue officielle du Québec. Elle prévoit certains mécanismes afin que le français devienne la langue d'usage dans les milieux de travail, les entreprises, les affaires, l'affichage public. Là où le bât blesse principalement, c'est encore une fois sur la question de l'intégration des immigrants par l'éducation. La loi 22 accorde le libre choix de la langue d'enseignement aux parents, à condition que les élèves connaissent suffisamment la langue d'enseignement choisie, si elle est autre que le français. Cette « connaissance suffisante » est vérifiée par un test qui ne fait que des mécontents : les francophones jugent la mesure timorée, les anglophones et les allophones, discriminatoire. En 1976, ceux-ci retirent massivement leur appui traditionnel aux libéraux, favorisant ainsi l'arrivée au pouvoir du Parti québécois.

<sup>2</sup> « Opposition circonstancielle », *Encyclopédie du parlementarisme québécois* (en ligne), Assemblée nationale du Québec, 1<sup>er</sup> avril 2014.

# HOMMAGE À CAMILLE LAURIN

## LA LOI 101 ET SES SURSAUTS

Malgré ses réticences à l'égard de ce genre de loi, le premier ministre Lévesque confie à Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel, le soin de reprendre le flambeau et remplacer la loi 22. La législation en préparation, que l'opposition officielle n'hésitera pas à désigner comme « le projet de loi du siècle<sup>3</sup> », débordera du simple encadrement des conduites quotidiennes en matière linguistique : elle incarnera l'affirmation de tout un peuple. Le livre blanc de mars 1977 déclare sans ambages que la politique linguistique « porte sur l'ensemble de la vie en commun ; elle suppose un projet de société<sup>4</sup> ». Les législateurs chercheront conséquemment à la démarquer du corps des autres lois québécoises : elle prendra le titre de « charte » et, pour des raisons symboliques, sera le tout premier projet de loi de la nouvelle législature. Le projet de loi 1 est retiré peu de temps après sa présentation, en vue d'assouplir certaines mesures, puis réintroduit en tant que projet de loi 101 en juillet.

Dans toutes les sphères où elle s'applique, la *Charte de la langue française* va beaucoup plus loin que la loi 22. Celle-ci faisait du français une langue prioritaire plutôt qu'exclusive ; celle-là engage fermement la société québécoise sur la voie de l'unilinguisme. La Charte prévoit en effet l'usage exclusif de la langue officielle dans les lois, les tribunaux, l'administration publique et l'affichage commercial ; elle planifie la francisation de tous les grands milieux de travail ; elle réserve l'enseignement en anglais aux seuls enfants nés d'un parent ayant reçu son éducation primaire en anglais au Québec (la fameuse « clause Québec ») ; elle prévoit l'imposition d'amendes en cas de violation de la loi.

Après son adoption, en août 1977, de nombreuses contestations juridiques arrivent promptement. La Cour suprême du Canada rend trois jugements ; chacun affecte un chapitre névralgique de la Charte. Dès 1979, la Cour invalide les articles de

loi concernant la langue des lois et des tribunaux. En 1984, la « clause Canada » vient remplacer la « clause Québec », jugée incompatible avec des dispositions de la Charte des droits et libertés fédérale, promulguée en 1982. L'arrêt Ford de 1988 rend inopérant le segment de la Charte concernant l'interdiction de toute autre langue que le français dans l'affichage public extérieur.

Cette dernière décision plonge le gouvernement Bourassa dans une crise. Les libéraux, en poste depuis 1985, invoquent la clause dérogatoire afin de maintenir, pour cinq ans, les articles suspendus. Trois ministres démissionnent et des électeurs anglophones, choqués, fondent le Parti égalité qui, aux élections de 1989, envoie quatre députés à l'Assemblée nationale. La langue est alors à ce point mobilisatrice qu'on peut fonder un programme politique entier sur elle.

L'insoluble débat sur les langues aura en somme donné lieu à trois lois en huit ans, eu raison de deux gouvernements, créé des dissensions au sein des partis et même mené à la création d'un parti. Il aura trouvé sa réponse la plus élaborée et durable dans la Charte de la langue française de Camille Laurin, sculptrice du visage du Québec contemporain. Quarante ans après son adoption, l'histoire de la loi continue de s'écrire. Parmi ses derniers développements, on peut compter la saga des écoles passerelles, qui s'étend de 2002 à 2010, ou encore le projet de loi 593 de Pierre Curzi, en 2012, qui proposait de conférer à la Charte un statut quasi constitutionnel. Sacralisée, débattue, décriée, défendue, modifiée : la Charte constitue indéniablement un chapitre essentiel de l'histoire politique québécoise ; elle promet d'en rester, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des murs de l'hôtel du Parlement, un point central et sensible.

■ **Joël Bégin**

Enseignant en philosophie, Cégep de Trois-Rivières  
Boursier stagiaire 2013-2014  
de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant

3 Notamment en la personne de Thérèse LAVOIE-ROUX dans *Journal des débats*, 2<sup>e</sup> sess., 31<sup>e</sup> légis., 26 août 1977, vol. 19, n<sup>o</sup> 101, pp. 3472.

4 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1977). « *La politique québécoise de la langue française* », Éditeur officiel du Québec, Québec, p. 34.

## LE COMITÉ DES FEMMES ANCIENNES PARLEMENTAIRES

Lors de la dernière assemblée générale de l'Amicale, tenue le 18 mai 2016, les membres ont décidé de créer un nouveau comité : le Comité des femmes anciennes parlementaires. Ce comité naît, en outre, d'un constat préoccupant puisque, aux élections du 7 avril 2014, 34 femmes furent élues, alors que l'Assemblée nationale du Québec compte 125 sièges. Cela traduit un recul en regard de l'élection précédente, tenue en 2012. Le pourcentage d'élues est en effet passé de 32,8% à 27,2%. Si l'entrée des femmes dans la sphère politique est acquise, le poids de leur représentation est fragile. Cela tient, entre autres, aux obstacles que doivent surmonter les femmes et à la culture des partis, qui les prennent trop peu en considération.

Le mandat du Comité est de susciter des actions en faveur de la participation des femmes dans la société, en particulier dans la sphère politique, et d'augmenter leur influence dans le débat public.

Le Comité vise notamment à obtenir la parité entre les hommes et les femmes au sein de l'Assemblée nationale du Québec.

Les femmes anciennes parlementaires peuvent contribuer à l'atteinte de ces objectifs de différentes façons, notamment par la notoriété qu'elles ont acquise, par leur prise de parole publique et par leur rayonnement dans différents dossiers. Les anciennes parlementaires ont l'avantage d'avoir elles-mêmes vécu en politique active. Elles peuvent donc partager une expérience bien ancrée dans la réalité. Elles constituent un immense réservoir de ressources humaines sur l'ensemble du territoire du Québec, de tous âges, de provenances et compétences riches et diverses.

Le Comité reflète la dimension non partisane de sa mission. Il est constitué d'anciennes parlementaires provenant de différents partis politiques. Hélène Daneault (CAQ), Carole Théberge et Christiane Pelchat (PLQ), Louise Harel et Marie Malavoy (PQ) en sont membres.

Pour l'année en cours, le plan d'action du Comité vise :

- L'élaboration du Répertoire des anciennes parlementaires et la prise de contact avec chacune d'entre elles.
- L'établissement de relations avec les autres groupes de femmes partageant la même préoccupation.
- Le développement de liens avec les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale.
- Des expériences d'accompagnement de candidatures féminines.
- La prise de parole sur la place publique pour promouvoir la parité entre les femmes et les hommes qui constituent l'Assemblée nationale.
- La promotion des femmes dans l'espace public et dans les lieux de mémoire.



Marie Malavoy

### ■ Marie Malavoy

Présidente du Comité  
des femmes anciennes parlementaires  
Députée de Sherbrooke (1994-1998)  
et de Taillon (2006-2014)



Monument en hommage aux femmes en politique.

Le concept représente quatre pionnières, Idola Saint-Jean, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Thérèse Forget-Casgrain qui ont milité pour le droit de vote et d'éligibilité des femmes ainsi que Marie-Claire Kirkland, première femme élue au Parlement du Québec.

Photo : CCNQ, Anne-Marie Gauthier.



Carole Théberge

## DÉJEUNER-CONFÉRENCE DE L'AMICALE À MONTRÉAL : UNE RÉUSSITE

Une idée qui nous trottait dans la tête depuis quelque temps : ajouter une activité à notre calendrier de rencontres pour permettre aux anciens parlementaires de la grande région de Montréal de se revoir. Plus de 50 personnes ont répondu à l'invitation le 15 septembre dernier, Journée internationale de la démocratie. Un moment bien choisi et un beau succès de participation.

L'événement s'est tenu à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ), dans le cadre d'un déjeuner-conférence. Dès l'arrivée des participants, on sentait, je devrais dire « on entendait », le plaisir de chacun et chacune à se retrouver. Si certaines personnes étaient familières avec nos activités, ce fut une belle découverte pour d'autres.



Les anciens parlementaires réunis lors du déjeuner-conférence.  
Photo : Pierre Beauchemin.

Pour l'occasion, deux anciens parlementaires bien connus ont accepté de partager avec nous les enjeux et succès de leurs organisations : madame Liza Frulla, directrice générale de l'ITHQ, et monsieur Christian Dubé, premier vice-président, Québec, à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

Fort heureuse de nous accueillir, notre hôte, Liza Frulla, a partagé avec nous la fierté qu'elle ressent à diriger cet institut d'enseignement exceptionnel, fleuron du Québec et un de ses emblèmes à l'étranger. En font preuve les ententes récemment



M<sup>me</sup> Liza Frulla, directrice générale de l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec.  
Photo : Pierre Beauchemin.

signées sous sa gouverne. En outre, une importante entente avec l'*Hotelschool The Hague (HTH)*, aux Pays-Bas, qui permettra aux diplômés des Hautes Études en gestion hôtelière internationale (HEGHI), un programme *Signature ITHQ* bilingue, de poursuivre leurs études à l'HTH pour y faire le *MBA in International Hospitality Management*. De plus, tout juste rentrée d'Haïti, elle nous annonçait que commencera bientôt la phase I d'un important projet, d'une durée de 8 à 10 ans, de l'ITHQ avec le ministère cubain du Tourisme (MINTUR), plus précisément avec sa division responsable de la formation en tourisme et en hôtellerie, *FORMATUR*. Notre amie Liza en a également profité pour nous inviter à revenir à l'ITHQ et y découvrir les services de restauration, d'hébergement ou de réunion.

Pour sa part, Christian Dubé nous a parlé avec enthousiasme des défis de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). « **La Caisse de dépôt et placement est appelée à devenir l'instrument financier le plus important et le plus puissant que l'on ait eu jusqu'ici au Québec. [...] Les millions, et les milliards à la longue, qu'elle administrera devront aussi servir au développement économique du Québec** ». Ces mots lancés par le premier ministre Jean Lesage, lors de la mise en œuvre de la CDPQ, en 1965, ont été repris dans les présentations soulignant les célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire



M. Christian Dubé, premier vice-président, Québec,  
Caisse de dépôt et placement du Québec.  
Photo : Pierre Beauchemin.



M<sup>me</sup> Carole Théberge, M. Christian Dubé, Mme Liza Frulla,  
M<sup>me</sup> Rita Dionne-Marsolais.  
Photo : Pierre Beauchemin.

de la CDPO. La Caisse gère aujourd'hui les fonds d'environ 25 clients importants et sa mission consiste à faire fructifier leurs épargnes, tout en contribuant au développement économique du Québec. Au fil des ans, la CDPO a constitué des actifs évalués, à la fin de 2015, à 255 milliards de dollars. Elle a notamment obtenu un rendement annualisé de 9,2 % sur cinq ans. Les anciens parlementaires présents ont reconnu cette bonne performance et aussi la préoccupation de la CDPO d'investir dans de nombreuses sociétés québécoises, dont les plus connues sont CGI, Couche-Tard et SNC-Lavalin. Par ses initiatives, la CDPO favorise le développement des secteurs industriels et des services ; elle permet la réalisation de projets structurants pour le Québec. De plus, son appui plus spécifique à l'entrepreneuriat québécois soutient une nouvelle génération d'entreprises émergentes ; la Caisse vise ainsi à assurer au Québec un développement économique continu.

Les échanges qui ont suivi les conférences ont été fort intéressants. D'autant que certains participants ont travaillé, au cours de leurs mandats, à mettre en place ou poursuivre les missions de ces deux organismes. Mais vous connaissez l'adage : ce qui se discute dans la chaloupe reste dans la chaloupe...

Nul besoin de se questionner sur la pertinence d'une telle activité. Les échanges et les commentaires

reçus nous confirment que les anciens parlementaires apprécient ces occasions de rencontres. L'Amicale se fait un plaisir de vous offrir des activités qui favorisent ces échanges et vous renseignent sur des sujets et des lieux toujours intéressants, joignant ainsi l'utile à l'agréable.

Je me dois de mentionner la qualité exceptionnelle du menu proposé par les artisans des cuisines de l'Institut, un délice accompagné des vins du vignoble de monsieur Denis Paradis, député fédéral de Brome-Missisquoi (1995-2006 et 2015-...). Cette collaboration, ainsi que la contribution financière de monsieur Jacques Tremblay, député provincial d'Iberville (1985-1989), aura permis d'offrir aux participants un événement de grande qualité, à prix raisonnable.

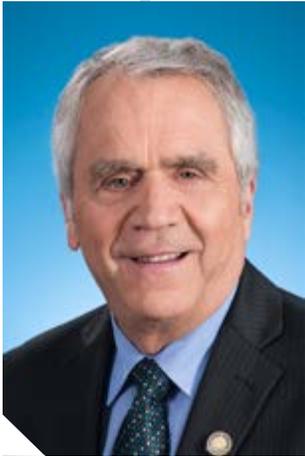
Un immense merci à nos conférenciers pour l'intérêt de leurs propos et la générosité dont ils ont fait preuve, à toute l'équipe de l'Institut pour l'excellence de son service, à nos partenaires de l'événement et à ceux et celles qui ont répondu à l'invitation de l'Amicale.

Au plaisir de vous revoir en mai 2017, à Québec.

■ **Carole Théberge**

Députée de Lévis (2003-2007)  
Présidente du Comité des activités

## LE 225<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU PREMIER PARLEMENT DE 1792



François Gendron

En 2017, l'Assemblée nationale du Québec célébrera le 225<sup>e</sup> anniversaire de nos institutions parlementaires. À titre de président du comité chargé de cette commémoration, je suis heureux d'annoncer que cet événement sera, au cours de l'année à venir, souligné par une multitude d'activités. La programmation des festivités sera dévoilée en avril 2017. Chose certaine, il importe de célébrer le mouvement de réformes animé par les députés bas-canadiens.

Si aujourd'hui le contrôle des actions du gouvernement par les députés de l'Assemblée nationale est l'essence même de nos pratiques parlementaires, c'est parce qu'hier les députés bas-canadiens ont exigé ces droits, sans jamais courber l'échine.

Pour vous mettre l'eau à la bouche, M. Christian Blais, historien à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, nous présente plus en détail les particularités liées aux premières élections législatives, tenues au Québec en 1792. Sans dévoiler les secrets que nous réservons aux parlementaires, ainsi qu'aux visiteurs de l'Assemblée nationale, je peux vous assurer que c'est avec audace et originalité que nous célébrerons cet important anniversaire!

**François Gendron**

Vice-président de l'Assemblée nationale  
et président du Comité  
de commémoration du 225<sup>e</sup> anniversaire  
des institutions parlementaires



Photo : Roch Thérioux

Christian Blais

### L'HISTOIRE PARLEMENTAIRE DU BAS-CANADA EN BREF...

Le 17 décembre 1792, les premiers députés de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada se réunissent à Québec, dans la chapelle du palais épiscopal. Le lendemain, Jean-Antoine Panet, député de la Haute-Ville de Québec, est élu orateur (président) par ses pairs.

Le Parlement du Bas-Canada est alors composé du gouverneur, de l'Assemblée législative et du Conseil législatif. Dans ce système bicaméral, les conseillers législatifs devaient agir comme un organe

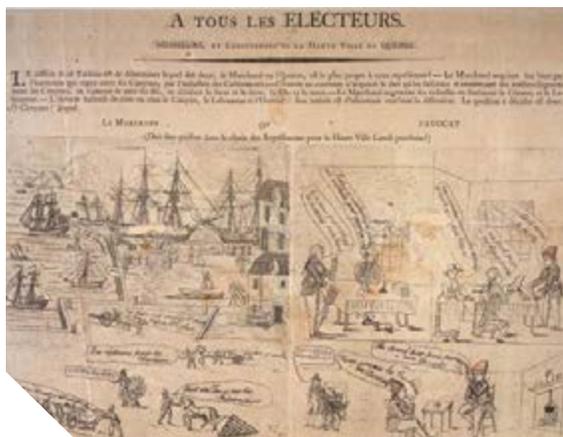
temporisateur, mais ils se font bientôt l'écho des volontés du gouverneur. À l'époque, l'exécutif colonial n'a pas de comptes à rendre à la législature en matière de finances. C'est la raison pour laquelle, au XIX<sup>e</sup> siècle, les relations entre le gouverneur et l'Assemblée sont exacerbées. L'Assemblée réclame d'abord le droit de faire un examen détaillé des finances publiques (les subsides); elle réclame aussi un droit de regard sur les salaires versés aux employés de l'État colonial (la liste civile).

Une force démocratique émerge parmi les députés. Ceux-ci cherchent à modifier le rapport de force entre l'Assemblée et le gouverneur. Clamant que le pouvoir législatif se situe au-dessus du pouvoir

exécutif, la majorité parlementaire réclame la prérogative de contrôler les actions du gouverneur.

C'est dans ce contexte que, le 21 février 1834, la Chambre d'assemblée du Bas-Canada adopte les Quatre-vingt-douze Résolutions. Ce manifeste du Parti patriote expose ce qui constitue, aujourd'hui encore, les assises du parlementarisme québécois : le peuple est la source légitime du pouvoir.

Finalement, en 1837, le Parlement de Westminster répond par les dix résolutions de John Russell, ministre britannique de l'Intérieur. Celles-ci constituent une fin de non-recevoir aux Quatre-vingt-douze Résolutions. Une série d'assemblées populaires s'ensuit chez les patriotes pour demander justice. Le climat tendu culmine avec les rébellions de 1837 et de 1838, qui seront écrasées par l'armée britannique. Suivent le rapport Durham de 1839 et l'Union législative de 1840.



### À tous les électeurs

Imprimée à Québec par Samuel Neilson en 1792, cette bande dessinée pourrait être de l'œuvre du graveur d'origine allemande John George Hochstetter.

Crédit : Bibliothèque de l'Université McGill, collections spéciales et livres rares.

### SAVIEZ-VOUS QUE...

La bande dessinée québécoise et les premières élections ont le même âge. En effet, un placard intitulé *À tous les électeurs* avait pour objectif, en 1792, de mousser la candidature des marchands dans le comté de la Haute-Ville de Québec. Pour comble, deux candidats, Mathew Macnider et William Grant, sont à l'origine de cet imprimé. Tous deux se feront d'ailleurs élire et seront de la première cohorte de députés.



### Le député arrivant à Québec

Ce bronze d'Alfred Laliberté est l'une des pièces de la série *Métiers, coutumes et légendes d'autrefois*.

Crédit : Musée national des beaux-arts du Québec.

### ■ Christian Blais

Historien à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale



René Blouin

## L'ASSEMBLÉE NATIONALE SOULIGNE LES 40 ANS DE VIE PARLEMENTAIRE DE FRANÇOIS GENDRON

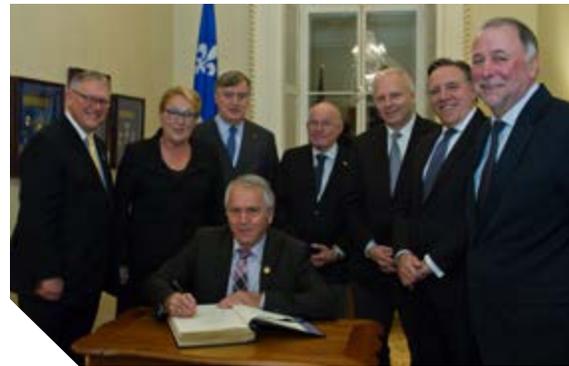
Le 15 novembre dernier, tous les parlementaires de l'Assemblée nationale ont tenu à rendre hommage à François Gendron, le député d'Abitibi-Ouest qui, il y a 40 ans, était élu pour la première fois. Depuis, ses concitoyens lui ont renouvelé leur appui lors de 11 élections générales consécutives, un exploit inégalé au Québec, et même au Canada. Comme l'a alors souligné, avec une pointe d'humour, le chef de l'opposition officielle, Jean-François Lisée, « Les chefs du Parti québécois passent, les premiers ministres passent, François Gendron reste ».

Voici un bref extrait de l'intervention de François Gendron. Il met en lumière l'exceptionnelle relation de confiance qui le lie depuis si longtemps à ses électeurs et électrices : « Ma carrière, je l'ai menée à la manière d'un animateur social allant à la découverte de l'autre, l'accompagnant dans son vécu avec respect, franchise, simplicité, sans arrogance. René Lévesque fut un modèle. Il m'a appris à aimer le monde. Il m'a donné le goût du métier de député de service public ».

Tous les partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ont unanimement rendu hommage au député Gendron, fidèle à ses idéaux et à ses convictions depuis 40 ans.

### ■ René Blouin

Rédacteur en chef  
Député de Rousseau (1981-1985)



M. Jacques Chagnon, M<sup>me</sup> Pauline Marois, MM. Lucien Bouchard, Bernard Landry, Jean-François Lisée, François Legault et Pierre Paradis ont tenu à souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de vie parlementaire du député François Gendron.

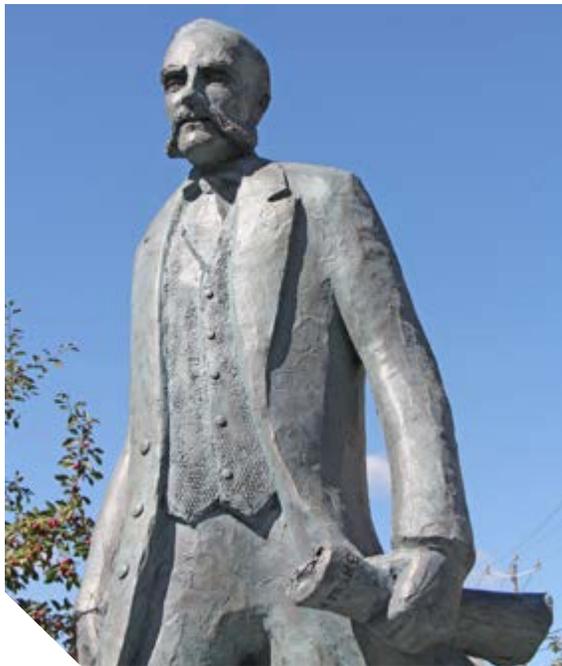
Photo : Assemblée nationale, Clément Allard.



Plusieurs anciens chefs du Parti québécois étaient présents à la cérémonie en l'honneur du député François Gendron : MM. Pierre Karl Péladeau, Bernard Landry, Jean-François Lisée, François Gendron, M<sup>me</sup> Pauline Marois, MM. André Boisclair et Lucien Bouchard.  
Photo : Assemblée nationale, Clément Allard.

## INAUGURATION DU MONUMENT DU PREMIER MINISTRE FÉLIX-GABRIEL MARCHAND

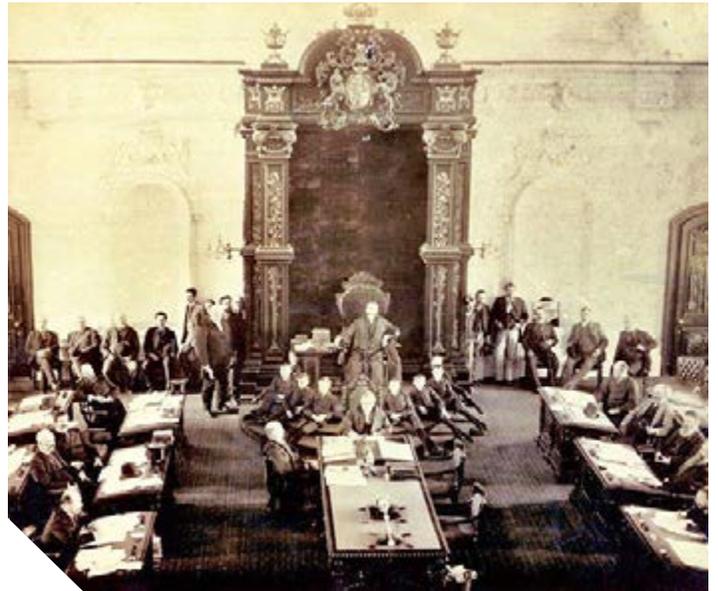
En marge de son 116<sup>e</sup> anniversaire de décès, le premier ministre du Québec de 1897 à 1900, Félix-Gabriel Marchand, a été officiellement honoré le 25 septembre 2016 par l'inauguration du monument à sa mémoire à Saint-Jean-sur-Richelieu. Celui-ci est situé près du bureau de notaire occupé autrefois par Félix-Gabriel Marchand, à l'angle des rues Saint-Jacques et Jacques-Cartier Nord. La réalisation du monument a été confiée à l'artiste de renom Roger Langevin. Ce projet est une initiative du député Dave Turcotte, à laquelle ont notamment adhéré la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la Société d'histoire du Haut-Richelieu. La Commission de la Capitale nationale du Québec, la Chambre des notaires et le journal *Le Canada Français* se sont joints à ces trois partenaires.



Félix-Gabriel Marchand (1832-1900)

Personnage illustre et figure marquante de Saint-Jean-sur-Richelieu. Cultivateur, notaire, éditeur, journaliste, officier de milice, écrivain et homme politique. Député de Saint-Jean durant 33 ans et premier ministre du Québec de 1897 à 1900.

Photo : Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.



1887-1892

Président de l'Assemblée législative

Lors du retour au pouvoir du Parti libéral en 1887 avec Honoré Mercier comme premier ministre, Félix-Gabriel Marchand accède à la fonction de président (Orateur) de l'Assemblée législative. Assemblée législative de la Province de Québec 1887.

Collection Assemblée nationale du Québec.

En plus du personnel du député Turcotte et de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, il convient de souligner la collaboration de la Corporation des Fêtes du 350<sup>e</sup> de Saint-Jean-sur-Richelieu, du Musée du Haut-Richelieu, de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec ainsi que de Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Signalons enfin les précieuses contributions de l'auteur Nicolas Paquin, qui a suggéré l'emplacement du monument, de l'historien Alex Tremblay Lamarche et du comédien François Lafrenière qui, lors de diverses activités, a redonné vie à Félix-Gabriel Marchand.



Michel Lévesque

## LES DOCUMENTS HISTORIQUES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC – UN APERÇU

Le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) est une institution indépendante qui relève de l'Assemblée nationale du Québec. Créée en 1945, l'institution est responsable, au palier provincial, de l'application de la Loi électorale<sup>1</sup>, sa loi constitutive, et de la Loi sur la consultation populaire<sup>2</sup>.

Sa mission est de veiller à l'intégrité du système électoral. À cette fin, elle assure le bon déroulement des scrutins provinciaux, elle veille à l'application des règles sur le financement politique, elle garantit le plein exercice des droits électoraux, elle agit en tant que poursuivant public et elle fait la promotion des valeurs démocratiques de la société québécoise en matière électorale.

Bien qu'elle possède un statut particulier, l'institution est visée par la Loi sur les archives<sup>3</sup>. Ainsi, elle doit assumer entièrement l'évaluation, la conservation et la diffusion de ses documents historiques qu'elle ne verse pas à Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Une richesse méconnue se retrouve dans son fonds d'archives, composé essentiellement des documents des années 1945 à 2016 et d'un certain nombre de dossiers et de documents antérieurs à 1944 qui ont été transférés, donnés ou achetés en provenance d'autres organismes ou d'individus. Entre autres exemples, les documents de l'ancien Directeur général du financement politique ont été récupérés lors de son assujettissement avec le Directeur général des élections du Québec.

Pour vous permettre de découvrir ces documents précieux témoignant de notre histoire électorale, un portrait sommaire vous présente trois volets distincts : les élections et les référendums, le financement des entités politiques et la représentation cartographique électorale.

1 Loi électorale, RLRQ, chapitre E-3.3  
 2 Loi sur la consultation populaire, RLRQ, chapitre C-64.1  
 3 Loi sur les archives, RLRQ, chapitre A-21.1

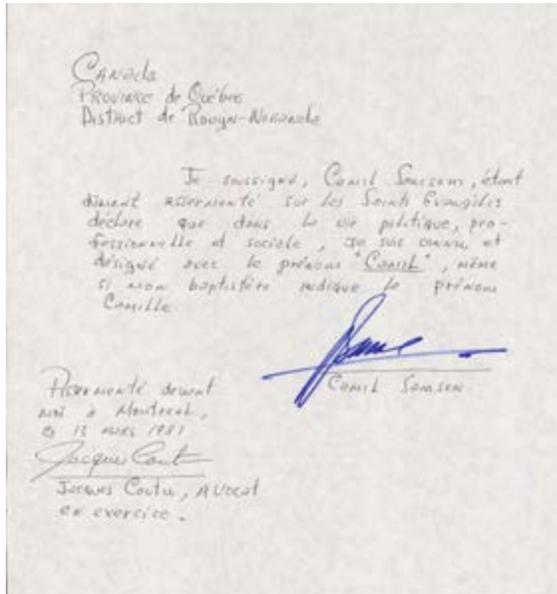
## LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS

Depuis 1944, les bulletins de candidature originaux de tous les candidats de partis politiques et des candidats indépendants sont conservés par le DGEQ et accompagnés, le cas échéant, des lettres de présentation signées par les chefs de partis. À partir de 1996 se sont ajoutées leurs photographies.

Déclaration de candidature — Gérard D. Lévesque — 1985



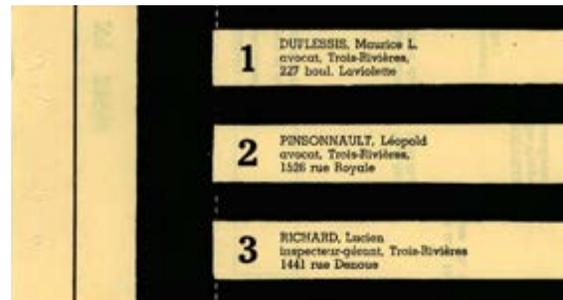
Candidature de Pierre Bourgault — 1966



Candidature de Camil Samson — 1981

L'ensemble des listes électorales sans annotation et avec annotation des personnes ayant voté ainsi qu'un échantillonnage des registres de scrutin sont également conservés depuis 1966, tant pour les élections générales que pour les élections partielles.

En plus du matériel électoral qui a servi pour tenir les élections provinciales, incluant quelques urnes en métal, des crayons pour marquer le bulletin de vote, des isoloirs et les affiches des campagnes de publicité, le DGEQ a conservé tous les bulletins de vote par circonscription électorale. Les différentes présentations du bulletin de vote au cours des années illustrent l'évolution du système de votation : du seul nom des candidats, on y a ajouté le parti politique qu'ils représentent et, depuis 2014, leur photo. On a remplacé les espaces larges pour indiquer son vote par des carrés et ensuite par des ronds qui ont varié de grosseur afin d'éviter entre autres un nombre élevé de bulletins de vote rejetés.



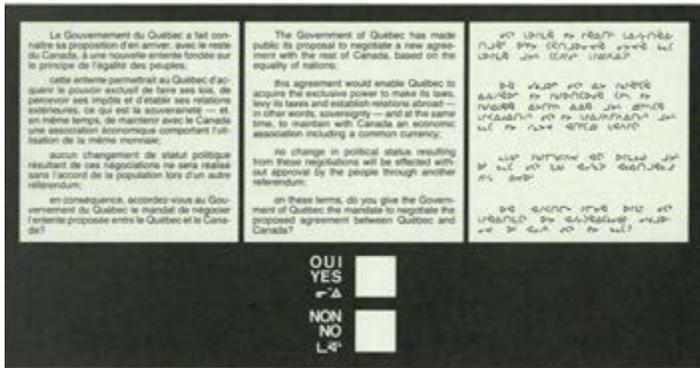
Bulletin de vote — 1944 — Trois-Rivières



Bulletin de vote — 1998 — Rivière-du-Loup

# JE ME SOUVIENS

Tous les bulletins de vote référendaires ont été également conservés, d'autant que pour ces référendums se sont ajoutés les premiers bulletins en langues autochtones ainsi que des dépliants explicatifs en langues étrangères.



Bulletin de vote — Référendum 1980 — Naskapi



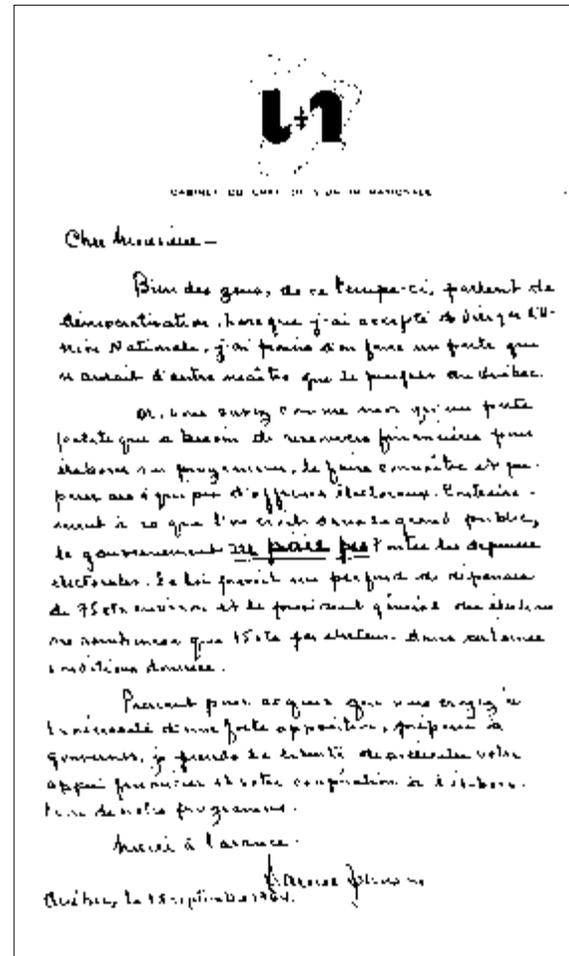
Dépliant multilingue — Recensement 1979

Enfin, il faut ajouter tous les documents officiels sur les résultats électoraux et référendaires. Ces résultats témoignent des « luttes » des candidats qui convoitent un siège à l'Assemblée nationale, et dont un seul par circonscription aura le privilège d'être député.

## LE FINANCEMENT DES ENTITÉS POLITIQUES

À partir de 1963, le DGEQ a obtenu successivement des pouvoirs importants relatifs au financement

des partis politiques, notamment au regard des dépenses électorales par la réforme majeure de sa loi en 1963, de la Loi sur le financement des partis politiques en 1975 et d'une autre refonte de la Loi électorale en 1977.



Lettre Daniel Johnson — Union nationale — 1964

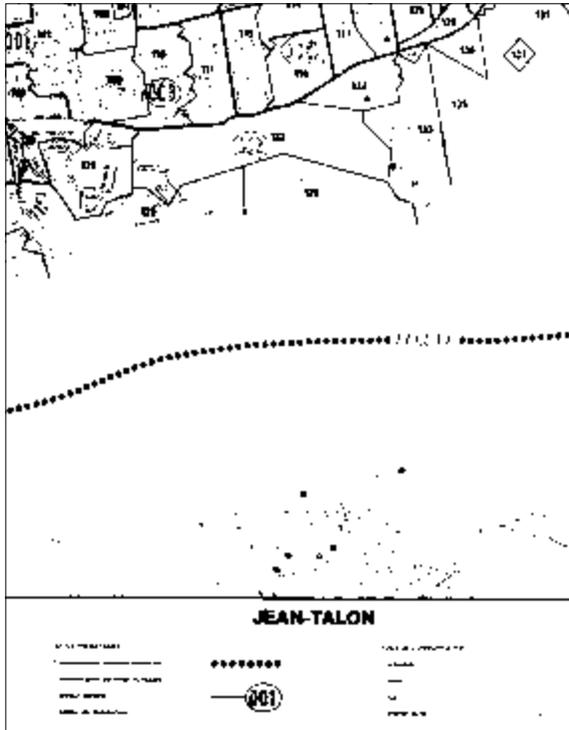
Depuis 1945, au palier provincial, le DGEQ conserve les dossiers d'autorisation ainsi que les dossiers de retrait d'autorisation de plus de 75 partis politiques et, le cas échéant, de leurs instances. Ces dossiers permettent de suivre l'origine du parti politique, son évolution, ses chefs, ses dirigeants et ses représentants officiels.



## LA REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE ÉLECTORALE

Lorsqu'il est question de la carte électorale du Québec, que l'on soit électeur, député ou candidat, tous reconnaissent son importance. Elle divise le Québec en circonscriptions électorales, chacune représentant un territoire convoité par les personnes candidates lors des élections générales ou des élections partielles. En 1945, il y en avait 95, 125 maintenant.

La révision de la carte électorale se fait après deux élections générales en vertu de la Loi électorale qui encadre le processus de la délimitation des circonscriptions du Québec. Il s'agit d'un processus démocratique où tous les intervenants peuvent exprimer leurs opinions sur la proposition émise par la Commission de la représentation électorale, présidée par le directeur général des élections et deux commissaires indépendants.



Carte de secteurs électoraux — Jean-Talon

Le DGEQ conserve l'ensemble des documents qui permettent de comprendre l'historique des circonscriptions électorales au fil des années. Il s'agit des ébauches, des analyses, des propositions, des mémoires, des débats, des procès-verbaux et des rapports déposés à l'Assemblée nationale.

## EN CONCLUSION

Cette présentation sommaire de quelques grandes séries de documents illustre l'importance que le DGEQ attache à la constitution de sa mémoire institutionnelle. Cette mémoire s'inscrit dans un axe sociétal plus global visant la compréhension du Québec en tant que société libre et démocratique.

En plus de ces séries, le DGEQ conserve plusieurs autres dossiers et documents qui renseignent sur l'étendue de son vaste mandat. À l'instar des partis politiques provinciaux, il conserve les dossiers d'autorisation des partis politiques municipaux ainsi que tout ce qui a trait à la vérification de leur financement. On peut y découvrir des dossiers sur ses recherches sur différents sujets électoraux et démocratiques, sur ses activités en éducation à la démocratie, sur ses différentes missions à l'étranger, sur ses jugements judiciaires et ses rapports d'enquête.

À moins d'être restreints à la consultation, la grande majorité de ces dossiers et de ces documents sont accessibles au public. C'est une invitation à venir faire des découvertes sur un important pan de notre histoire !

### ■ Michel Lévesque

Archiviste

Responsable du secteur de la gestion  
documentaire et des droits d'auteur

Directeur général des élections

***Dans l'intimité du pouvoir. Journal politique 2012-2014*, par Dominique Lebel**

Éditions Boréal, avril 2016, 440 pages.

Pendant presque deux ans, du 4 septembre 2012 à la défaite électorale du 7 avril 2014, Dominique Lebel a vécu au même rythme que la première ministre du Québec, Pauline Marois. Pendant presque deux ans, il a assisté à toutes les réunions du Conseil des ministres, il a été un acteur et un témoin de toutes les rencontres stratégiques, en plus d'accompagner la première ministre dans toutes les régions du Québec aussi bien qu'à Londres, Davos, Édimbourg ou Mexico. Il était à ses côtés le soir des élections, marqué par un attentat. Il a partagé avec elle le drame de Lac-Mégantic et les derniers jours de son gouvernement au terme d'une campagne électorale éprouvante.

Dominique Lebel a consigné des faits, des impressions, des dialogues dans de petits carnets noirs. Ces carnets lui permettent aujourd'hui de livrer un témoignage qui représente un récit personnel, intime, unique de la réalité du pouvoir.

Voici une plongée fascinante dans les coulisses de la vie politique.

Au milieu des années 1990, Dominique Lebel a travaillé auprès de Jean Doré à Montréal, puis de Pauline Marois et de Gilles Baril dans le gouvernement de Lucien Bouchard. En 2012, il est invité par la nouvelle première ministre Pauline Marois à faire un retour en politique et devient son directeur de cabinet adjoint.

- **Pauline Marois**, première ministre du Québec du 2012 à 2014.



***Honoré Mercier par lui-même*, par Claude Corbo**

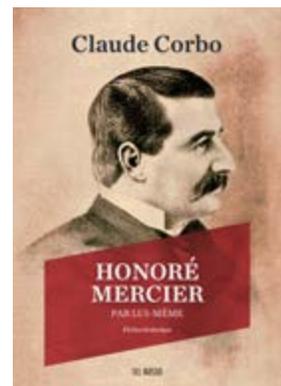
Éditions Del Busso, avril 2016, 236 pages.

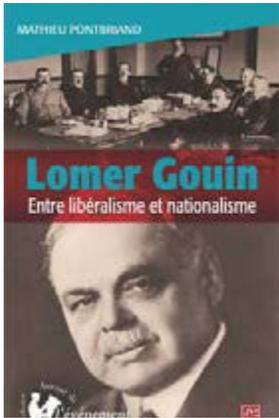
Honoré Mercier (1840-1894) peut être considéré comme l'un des grands premiers ministres que le Québec ait connus. Grand réformiste et bon stratège, il exerça le pouvoir avec courage et détermination, comme peu d'hommes politiques ont su le faire avant ou après lui. Mais les élites conservatrices de l'époque lui firent payer cher sa volonté de modernisation : sa fin de carrière sera une véritable descente aux enfers. Chassé du pouvoir après une grande victoire électorale, malade et endetté, il ne lui restera, pour se consoler, que sa bibliothèque personnelle, sauvegardée grâce à un petit groupe d'amis. S'il avait pu écrire ses mémoires comme il en avait eu l'intention, il aurait laissé un témoignage inestimable et passionnant sur son époque.

Avec ce livre, Claude Corbo relève le défi audacieux de raconter les faits et de les justifier comme aurait pu le faire Honoré Mercier lui-même. Tout en reconnaissant que l'exercice comporte sa part de risques, il fait la démonstration que c'est aussi une formidable manière de comprendre le passé dont nous sommes les héritiers.

Docteur en philosophie, Claude Corbo a fait carrière à l'Université du Québec à Montréal à titre de professeur, de gestionnaire et de recteur. Auteur, entre autres, d'études sur le cours classique et de rapports gouvernementaux sur des questions policières, il a aussi conçu et dirigé les collectifs *Monuments intellectuels québécois du XX<sup>e</sup> siècle : Grands livres d'érudition, de science et de sagesse* et *Livres québécois remarquables du XX<sup>e</sup> siècle*.

- **Honoré Mercier**, premier ministre du Québec de 1887 à 1891.



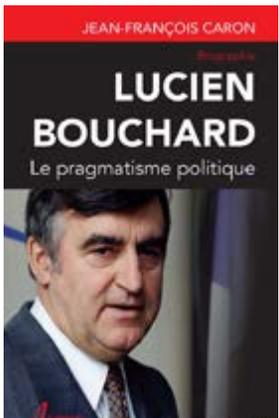


***Lomer Gouin, entre libéralisme et nationalisme*, par Mathieu Pontbriand**

Presses de l'Université Laval, avril 2016, 134 pages.

Radicale ? Conservatrice ? Simplement libérale ? Plus de cent ans après son arrivée à la tête du Québec, notre connaissance de la pensée politique de Lomer Gouin repose encore sur des perceptions. Premier ministre de la province de Québec de 1905 à 1920, c'est pourtant sous sa gouverne que l'économie québécoise accentue son industrialisation et que l'urbanisation s'accélère. Coincée entre valeurs libérales et volonté nationaliste, la pensée politique de Lomer Gouin souhaitait la réussite collective des Canadiens français, mais en misant d'abord sur la formation de l'individu. Conscient des mutations sociales que subissait la société québécoise, il consentait à un rôle plus élargi de l'État, mais sans remettre en question le libre marché et les rôles sociaux occupés par les Églises catholique et protestantes. Connaître la pensée politique de Lomer Gouin, c'est comprendre la pensée libérale dominante du début du XX<sup>e</sup> siècle.

- **Lomer Gouin**, premier ministre du Québec de 1905 à 1920.



***Lucien Bouchard. Le pragmatisme politique*, par Jean-François Caron**

Presses de l'Université Laval, octobre 2015, 134 pages.

La relation qu'a entretenue Lucien Bouchard avec la politique semble être éminemment complexe. Pour preuve, plusieurs font mention de ses adhésions à différents partis politiques aux idéologies radicalement opposées et de la mise en place de politiques publiques qui ont soufflé sur les braises à la fois de la social-démocratie et du néo-libéralisme alors qu'il était premier ministre du Québec.

Toutefois, cette ambivalence n'est qu'apparente. L'action politique de Lucien Bouchard trouve toute sa cohérence lorsqu'elle est pensée sous l'angle du pragmatisme. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce pragmatisme ne doit pas être confondu avec électoralisme, populisme et manque de vision politique. Il s'agit plutôt d'une manière de penser l'action politique en fonction d'un objectif supérieur, à savoir la défense des intérêts du Québec.

À la lumière de ce critère qui a toujours été au cœur de l'engagement politique de Lucien Bouchard depuis ses années à la Faculté de droit de l'Université Laval, il est possible de saisir toute la richesse et la cohérence de sa vision du bien commun.

- **Lucien Bouchard**, premier ministre du Québec de 1996 à 2001

**Cartes sur table. Syndicalisme, politique, diplomatie, par Yvon Charbonneau**  
M Éditeur, septembre 2016, 450 pages.

Engagé dans l'éducation, le syndicalisme et la politique, l'auteur a senti le besoin de « déchiffrer » le sens de son parcours. Il a voulu mettre les cartes sur table. Adeptes de la ligne droite, il a même osé en emprunter plus d'une, ce dont il s'explique sans détour. Issu d'un milieu ouvrier et formé aux humanités classiques, il s'est engagé avec enthousiasme dans la Révolution tranquille et dans la réforme scolaire des années soixante, déterminé à faire entendre la voix du personnel de l'enseignement, de concert avec les salariées du secteur public. La CEQ qu'il a présidée à deux reprises a subi les foudres de gouvernements libéraux et péquistes, tout en contribuant à l'unité et au renforcement du mouvement syndical québécois. Adeptes d'un syndicalisme de transformation sociale et indépendant de toute formation politique, l'auteur fait le point avec franchise sur les dessous des quatre rondes de négociation auxquelles il a participé. Sentant qu'il a donné le mieux de son potentiel à son organisation, il fait le choix de parcourir de nouveaux horizons : environnement, consultation, administration publique. Fort de ces nouvelles connaissances et expériences, il répond à l'invitation du Parti libéral du Québec et affiche une option fédéraliste lors du référendum de 1995. Le fédéralisme lui paraît, en principe, offrir une perspective plus favorable au plein essor des forces vives du Québec, à condition qu'il fasse preuve de souplesse et de renouveau. C'est dans le but de contribuer à cette évolution qu'il décide de passer au fédéral, où il a l'occasion d'approfondir sa connaissance de l'environnement, de la santé, de l'immigration et des relations internationales. L'auteur explique, d'une façon explicite et franche, ce qui l'a mené à exercer une fonction diplomatique auprès de l'UNESCO, au temps fort de l'avènement de la Convention sur la diversité culturelle. Puisant dans une abondante documentation, Yvon Charbonneau reconstitue, à travers son cheminement, de larges pans, souvent inédits, de notre histoire.



■ **Yvon Charbonneau**, député de Bourassa (1994-1997).

La description de ces ouvrages est celle des éditeurs et n'engage pas la rédaction de la publication de l'Amicale des anciens parlementaires, *Le temps de parole*.



Serge Geoffrion

## CLAUDE TRUDEL, LE PARCOURS D'UN CITOYEN ENGAGÉ

TRUDEL, Claude. *De la crise d'octobre au printemps érable*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 2015, 304 p.

Dans son autobiographie parue en 2015, notre collègue Claude Trudel relate sa longue carrière dans le service public, d'abord comme proche collaborateur du premier ministre Robert Bourassa, puis comme député de Bourget de 1985 à 1989 et élu municipal. « D'aussi loin que je me rappelle, écrit-il, je n'ai jamais été intéressé ou attiré par autre chose qu'une carrière publique ».

Et ce parcours de citoyen engagé, il commence très tôt, dans la presse étudiante universitaire et ensuite comme journaliste à *L'Écho de Vaudreuil-Soulanges*, alors la propriété de M. Paul Gérin-Lajoie, député et ministre influent dans le gouvernement de Jean Lesage.

Petit-fils du député Ferdinand Trudel, il fut élu en 1886 dans Champlain sous la bannière du Parti national. Claude Trudel sera toute sa vie un politicien associé à l'aile nationaliste du Parti libéral du Québec. Actif au sein de la Fédération des jeunes libéraux du Québec, dès 1960, il sera notamment un témoin privilégié du fameux congrès d'octobre 1967, qui officialisera le départ de René Lévesque des rangs libéraux.



Claude Trudel et Robert Bourassa au début des années 70.

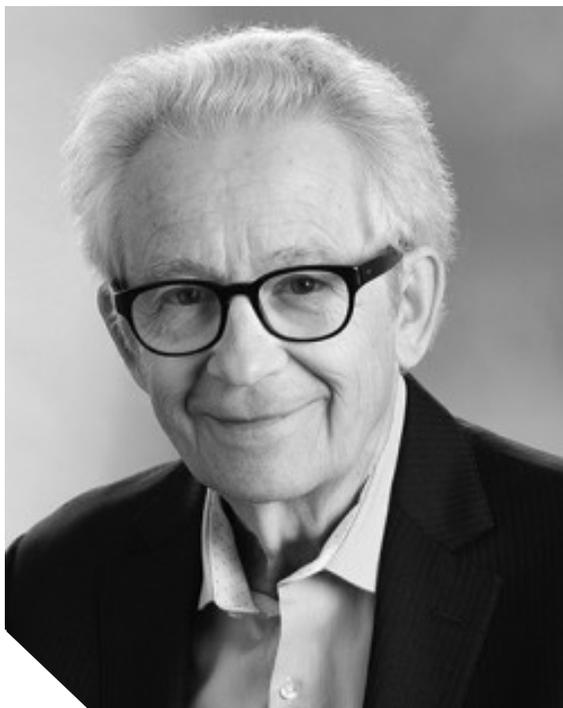
Après un séjour à Londres pour ses études, il revient à Québec en 1970 pour occuper un poste dans l'équipe de recherche de Robert Bourassa, alors chef de l'opposition officielle. Ce sera le début d'une étroite collaboration avec celui qui deviendra cette année-là le premier ministre du Québec. Dans le volume 11, n° 1 du *Bulletin*, Claude Trudel fera d'ailleurs l'éloge de l'ancien premier ministre dans un article intitulé *Robert Bourassa ou la rigueur intellectuelle au service de la stratégie politique*.

De l'élection du 29 avril 1970, en passant par la crise d'octobre, le front commun, l'élection de 1973 jusqu'à l'adoption de la Loi 22, Claude Trudel vivra au rythme de l'ancien premier ministre Bourassa « qui mangeait, buvait, dormait, respirait politique 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ».

En 1975, Claude Trudel est nommé sous-ministre adjoint des Affaires culturelles et servira cinq ministres d'allégeances politiques différentes ; messieurs Denis Hardy, Jean-Paul L'Allier, Louis O'Neill et Denis Vaugois. Il rappelle avec fierté les années au cours desquelles il a travaillé sur une politique du livre et de la lecture, la Loi 51, une pièce législative majeure pour le milieu culturel de l'époque.

Cette passion pour la culture en général et les livres en particulier l'amènera, en 1980, à la barre du Centre éducatif et culturel, alors le plus important éditeur de manuels scolaires au Québec. Il y restera jusqu'en 1985, alors qu'il décide de plonger dans l'arène politique, comme candidat du Parti libéral du Québec.

Il sera élu dans Bourget, d'abord dans une élection partielle et ensuite aux élections générales de 1985. Il présidera, presque naturellement dirions-nous, la Commission de la culture. Les pages qu'il consacre à son mandat de député, autant pour le travail à Québec que dans sa circonscription, en plus de ses observations sur les collègues des deux côtés de la Chambre, témoignent d'un grand respect de sa fonction et du sens profond qu'il



Claude Trudel  
Photo : Paul Labelle

donne à cette profession atypique. Malgré tout, il ne se représentera pas et, à 47 ans, il entame un autre chapitre qui le mènera jusqu'en Espagne où il représentera le Québec à l'Exposition universelle de Séville de 1992. L'imposant volet culturel de cet événement international le rapprochera de cette

volonté de faire rayonner la culture du Québec, ici et à l'étranger.

Les dix dernières années de sa vie publique seront consacrées à Montréal, d'abord comme conseiller municipal et ensuite maire de l'arrondissement de Verdun. Il présidera le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, puis sera responsable de la sécurité publique, deux importants dossiers qui l'éloigneront de la culture, mais qui lui permettront de relever d'autres défis et d'apprivoiser de nouveaux champs d'intérêt, au cœur des préoccupations des Montréalaises et des Montréalais.

Il quittera la vie politique municipale en 2012, fier de ses réalisations, mais très déçu, n'ayant pas envie, comme il le dira dans une longue déclaration le jour de sa démission, « de travailler avec ceux qui ont trahi ma confiance ».

Homme de principe, il tourne alors la dernière page d'une carrière bien remplie, tenant l'engagement politique « pour la plus noble des formes d'engagement social parce que la plus difficile et la plus exigeante ». À la lumière de ses écrits, *De la crise d'octobre au printemps érable*, Claude Trudel nous démontre qu'une vie au service du public peut être féconde, voire exaltante.

■ **Serge Geoffrion**

Député de La Prairie (1998-2003)



« Cet ouvrage met en lumière certains événements avec une acuité et une précision qui manquaient jusqu'alors, (...) pour donner une texture et un relief plus personnels qui font ressortir le caractère humain de l'engagement politique au sens large, que Claude Trudel a pratiqué de plusieurs façons ».

Extrait de la préface de Daniel Johnson, premier ministre du Québec, 1994  
*De la crise d'octobre au printemps érable*, de Claude Trudel  
Éditions Québec Amérique, avril 2015, 304 pages.

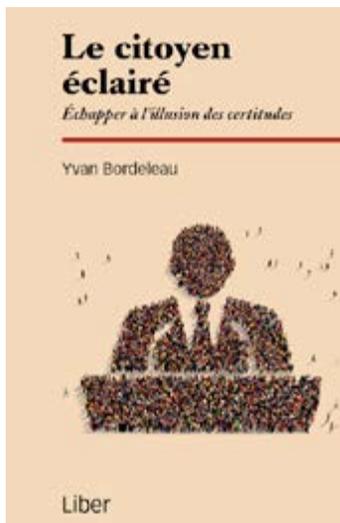


André Gaulin

## NOTRE PRÉSIDENT PUBLIE

BORDELEAU, Yvan. *Le citoyen éclairé*, Éditions Liber, 2016, 140 p.

C'est le deuxième essai que publie notre collègue Yvan Bordeleau, depuis quatre ans, chez l'éditeur Liber. Il y a de la suite dans les propos exposés dans *La démocratie, une affaire de tous* (2012) et son récent essai intitulé *Le citoyen éclairé*. Il s'agit en quelque sorte de la pensée sociale de notre collègue qui a mené deux carrières, celle de député pendant treize ans à l'Assemblée nationale (1994-2007) et celle du professeur et universitaire pendant près de trente ans, d'abord aux HÉC (1968-1971) puis à l'Université de Montréal (1971-1998). Docteur en psychologie industrielle et organisationnelle, il était bien préparé pour exercer ces deux métiers, tous deux de l'ordre de la communication.



Qu'a de particulier « le citoyen éclairé » sinon que, dans l'optique du professeur et député Bordeleau, il doit aspirer à *Échapper à l'illusion des certitudes*, ainsi que le dit le sous-titre de l'essai de notre collègue qui épouse bien son propos. Ce n'est pas tout à fait le point de vue du philosophe qui doute pour ainsi dire de la réalité elle-même, mais plutôt celui du psychologue social qui nous invite au discernement constant sur nous-mêmes, dans la réflexion, dans l'action et dans nos relations

avec autrui. Et comme l'écrit l'essayiste en introduction, il faut voir dans son écrit un témoignage plutôt qu'un petit traité.

En plus d'une introduction et d'une conclusion, l'ouvrage compte cinq chapitres. Le premier, par exemple, porte sur *Les méandres de la connaissance*. Tout est relatif dans ces grands mots

absolus que sont la vérité, la réalité, l'objectivité. La connaissance elle-même est relative et mouvante, elle se construit de ses acquis et négations. L'auteur y traite également des savoirs, des croyances, des valeurs. Le chapitre deux, *Comportement et expression de soi*, va dans le même sens, parlant des attitudes, des opinions, des comportements qui rendent relatifs nos jugements en société, solidifient ou fragilisent notre action. Il importe donc aussi de *Se connaître* (chapitre 3) dans la relation à l'autre, de discerner les préjugés et stéréotypes qui nous menacent, d'être capable d'esprit critique et de se faire confiance. *De l'ignorance à la raison* (chapitre 4) démontre que *L'ignorance accompagne le savoir comme son ombre*. Aussi faut-il en arriver à la plus grande rationalité possible en transcendant notamment l'ignorance, le doute. Le seul titre du chapitre 5, intitulé *Vivre en société/Un monde d'informations et de rumeurs*, nous invite à dépasser les on-dit, le jeu des influences, les raccourcis utiles. On ne s'étonnera pas que, dans ce monde relatif et précaire où la réalité et la connaissance sont en devenir constant, on nous appelle à la tolérance de la conclusion du livre, sur la longue route qui fait le citoyen éclairé.

C'est un essai solide et riche que nous propose Yvan Bordeleau et l'on peut penser que son citoyen idéal est un objectif de vie et de société. Le texte de son livre est dense, difficile à résumer, qui appelle plutôt une lecture réflexive. Pour l'auteur, « chaque individu et chaque société se construisent une identité qui leur est propre », assurant ainsi « un patrimoine cognitif » en évolution permanente. Le texte final, qu'il cite *in extenso* du parolier de chanson Jean-Louis Labadie, nous ramène en quelque sorte à la question existentielle du philosophe et sociologue René Descartes : « Que sais-je ? ».

■ **André Gaulin**

Député de Taschereau (1994-1998)

## FORMULE RENOUVELÉE DE LA SÉRIE *MÉMOIRES DE DÉPUTÉS*

Après 10 années de production, 269 émissions et 87 anciens députés interviewés, la série *Mémoires de députés*, dans laquelle d'anciens parlementaires témoignent de leur expérience parlementaire, s'est renouvelée.



M. John Grant

L'animation a été confiée à John Grant, un ancien journaliste à la Tribune de la presse, dans une toute nouvelle facture visuelle et sonore. La formule narrative a aussi été bonifiée par l'ajout d'archives vidéo permettant de se replonger davantage dans les événements évoqués par les invités. La diffusion de la 9<sup>e</sup> saison de la série remodelée a débuté cet automne avec M. André Gaulin et s'est poursuivie avec M. Gaston Blackburn, M<sup>me</sup> Marie Malavoy et M. Paul Shooner.

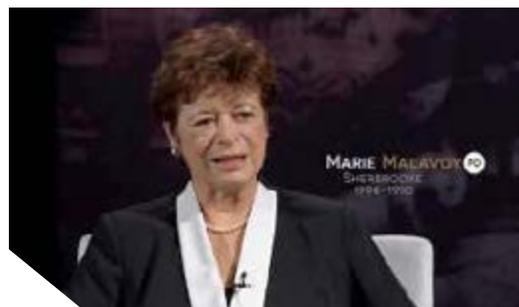


M. André Gaulin



M. Gaston Blackburn

De plus, afin de rendre hommage aux députés qui sont décédés, l'Assemblée nationale rediffuse sur le Canal les émissions de *Mémoires de députés* auxquelles le député a participé. La mise en œuvre de cette initiative a commencé à l'occasion du décès de Jean-Paul L'Allier, le jeudi 7 janvier 2016.



M<sup>me</sup> Marie Malavoy



M. Paul Shooner

MÉMOIRES  
DE  
*députés*

## LIZA FRULLA ET DENIS DE BELLEVAL DÉCORÉS DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC

### Liza Frulla, Officière (2016)

Liza Frulla s'est démarquée en qualité de ministre provinciale et fédérale dans le secteur de la culture. C'est elle qui a assuré l'élaboration et la mise en place de la première politique culturelle intégrée du Québec. C'est également elle qui a joué le rôle charnière dans la réalisation et la ratification de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Outre son parcours exemplaire de parlementaire engagée et de citoyenne active, elle a su afficher une compétence spéciale dans le domaine des médias électroniques, s'y distinguant par ses qualités de haute gestionnaire, d'animatrice, de chroniqueuse et de commentatrice de l'actualité politique.



M<sup>me</sup> Liza Frulla  
Photo : Ordre national du Québec.

### Denis de Belleval, Officier (2016)

Denis de Belleval se révèle un homme soucieux de la démocratie et rigoureux sur les questions d'intérêt collectif. Il a toujours cherché à servir au mieux ses concitoyens et concitoyennes dans les postes de ministre et de gestionnaire du domaine public qu'il a occupés au fil des ans. M. de Belleval s'est révélé l'initiateur, le catalyseur et le réalisateur de bien des dispositifs publics. Au sein de l'Administration québécoise, il s'est appliqué à renforcer durablement l'intégrité et le professionnalisme. À la Ville de Québec, il a, en qualité de directeur général, fusionné les treize entités municipales de la communauté urbaine de Québec, avec une rare efficacité.



M. Denis de Belleval  
Photo : Pierre Joosten.



Le premier ministre, Philippe Couillard, prononce le mot de bienvenu lors de la cérémonie de remise des insignes de l'Ordre national, le 22 juin 2016.  
Photo : Ordre national du Québec.

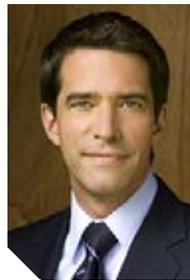
# ANCIENS PARLEMENTAIRES EN ACTION



## M. Herbert Marx

Député de D'Arcy-McGee  
(1979-1989)

M. Marx a été honoré lors d'un gala à Montréal, le 21 août 2016, pour souligner le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'Université de Tel Aviv, la plus grande université d'Israël. La soirée a été organisée par Les Amis canadiens de l'Université de Tel Aviv.



## M. André Boisclair

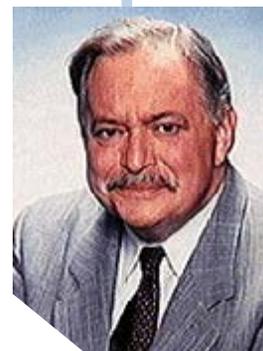
Député de Gouin (1989-2004) et de  
Pointe-aux-Trembles (2006-2007)

M. Boisclair a été nommé président-directeur général de l'Institut de développement urbain du Québec, un organisme sans but lucratif qui agit à titre de partenaire entre le réseau de l'immobilier au Québec et les instances gouvernementales.

## La mémoire de Jacques Parizeau honorée à Outremont et à Québec

La mémoire de l'ancien premier ministre Jacques Parizeau, décédé le 1<sup>er</sup> juin 2015, a été honorée à Outremont avec la décision de renommer le parc De Vimy, parc Jacques-Parizeau, tout près de la maison où il a vécu de très nombreuses années.

Au même moment, pour rendre hommage à l'homme politique, la Ville de Québec a choisi de renommer la rue Saint-Amable, située près du Parlement, rue Jacques-Parizeau.



## Œuvre posthume de M. Yvon Charbonneau

Plusieurs amis et collègues d'Yvon Charbonneau ont assisté le 5 octobre dernier, à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) à Montréal, au lancement de l'autobiographie de notre collègue décédé le 22 avril 2016 (voir notre chronique *En première lecture*).

La cérémonie, en présence de la famille de M. Charbonneau, revêtait une émotion particulière, le bouquin ayant été complété quelques semaines avant son décès, alors qu'il séjournait en Floride.

La direction de la CSQ a profité de cette cérémonie pour annoncer que la salle des archives de la CSQ, à Québec, portera dorénavant le nom de Centre de documentation et d'archives Yvon-Charbonneau.

En plus de sa longue carrière de syndicaliste, Yvon Charbonneau a été député de Bourassa à l'Assemblée nationale du Québec de 1994 à 1997.



Serge Geoffrion et Louise Harel au lancement du livre de M. Yvon Charbonneau en compagnie de M. Alain Charbonneau et de M<sup>mes</sup> Christine et Michèle Charbonneau, trois des quatre enfants d'Yvon Charbonneau.

Avec l'aimable autorisation de Serge Geoffrion.



Yvan Bordeleau

## UN COLLÈGE REMARQUABLE, DENIS HARDY

L'Amicale des anciens parlementaires du Québec a perdu récemment un de ses membres les plus assidus à nos activités, depuis son départ de la vie politique active. En effet, notre collègue Denis Hardy est décédé le 12 mai dernier.

Au cours de sa carrière en droit, qu'il exerça principalement dans la région des Basses-Laurentides et de Montréal, il s'est impliqué très activement dans l'organisation du développement de son milieu sur les plans culturel, économique, environnemental, historique et politique. Il soulignera l'importance, pour chacun, de bien connaître l'histoire et de laisser des traces de son passage. Cette carrière d'avocat, qui se termina vers la fin des années 90, fut interrompue, à deux reprises, à la suite à son élection à l'Assemblée nationale du Québec.



MM. Denis Hardy et François Cloutier, lors du Congrès de l'Union mondiale de l'Association des Parlementaires francophones tenu à Paris en mai 2005.

Avec l'aimable autorisation de M. Jean-Paul Champagne.

Lors d'une élection partielle, en 1965, monsieur Hardy fut élu député libéral de Terrebonne et nommé adjoint parlementaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Défait en 1966, il fut réélu en 1970 et en 1973. Vice-président de l'Assemblée nationale du 10 juin 1970 au 28 février 1973. Adjoint parlementaire du ministre des Affaires culturelles du 28 février au 25 septembre 1973. Ministre des Affaires culturelles dans le cabinet Bourassa du 13 novembre 1973 au 5 août 1975. Ministre des Communications du 5 août 1975 au 26 novembre 1976 et leader parlementaire adjoint d'août 1975 à octobre 1976. Défait en 1976, il quitta définitivement la politique active pour poursuivre sa carrière d'avocat.

À titre de ministre des Affaires culturelles, « il choisit de s'investir avec passion dans le cinéma. [...] Denis Hardy fit donc avancer le dossier du cinéma. Il m'encouragea à faire progresser celui du livre après l'adoption, en juin, de la Loi concernant la garantie de certains prêts aux éditeurs et libraires, qui avait été en gestation pendant des mois, après des années de tractations avec l'industrie ».<sup>1</sup>

Sur le plan personnel, Denis Hardy fut reconnu par ses collègues comme un fier parlementaire. Bien que toujours prêt à défendre avec fougue et éloquence les causes qu'il adoptait, il fut néanmoins une personne au contact agréable, apprécié par tous les parlementaires : « J'ai découvert en lui un homme sérieux, dévoué à la cause, sympathique et très attachant. Denis, c'est l'ami de tout le monde. La preuve, je fais son éloge sans être de la même allégeance politique. »<sup>2</sup>

Quant à son implication au sein de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, elle a toujours été fort active et appréciée. En effet, il fut membre du conseil d'administration durant plus de six ans,

1 TRUDEL, Claude (2015), *De la crise d'octobre au printemps érable, parcours d'un citoyen engagé*, Montréal, Éditions Québec-Amérique, 2015, 304 p.

2 CHAMPAGNE, Jean-Paul (2006), *Denis Hardy reçoit le Prix Jean-Noël Lavoie*, *Bulletin de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec*, volume 7, numéro 2, page 10.

en y assumant la présidence de 2001 à 2003. « Son goût et son intérêt pour le parlementarisme l'ont conduit à une participation active aux activités de notre Amicale. [...] Dans sa tâche à l'exécutif de l'Amicale, il a fait preuve d'assiduité, de dévouement et de persévérance. Il a toujours joué le rôle de grand rassembleur » (Jean-Paul Champagne). À titre de président ou de représentant de l'Amicale, il participa activement à la création de la Fondation Jean-Antoine-Panet, s'impliqua dans la Société du patrimoine politique du Québec et dans la Fondation des parlementaires québécois-Cultures à partager. Depuis la fin de sa vie politique, il était présent, pratiquement à chaque année, à l'assemblée annuelle de notre association. Il produisait alors de

nombreux commentaires et suggestions, en dépit de la maladie qui, depuis quelques années, restreignait ses activités.

En 2006, sa contribution fut reconnue par l'attribution du Prix Jean-Noël-Lavoie, pour son engagement exceptionnel et constant à la vie, à la gestion et aux activités de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

Plusieurs se souviendront encore longtemps de Denis Hardy, cet homme si attachant.

■ **Yvan Bordeleau**

Président de l'Amicale des anciens  
parlementaires du Québec  
Député de l'Acadie (1989-2007)



De gauche à droite : M. Marcel Masse, M. André Gaulin, M. Jean-Paul Champagne, M. Clément Duhaime, M<sup>me</sup> Jeanne Blackburn, M. Matthias Rioux, M. Denis Hardy.

Congrès de l'Union mondiale de l'Association des Parlementaires francophones, Paris, mai 2005.

Avec l'aimable autorisation de M. Jean-Paul Champagne.



Mario Dumont

## SYLVIE ROY, TÉNACITÉ ET DROITURE

(Extrait de l'hommage rendu à la Cathédrale de Trois-Rivières le 8 août dernier)

Lors de l'élection de 2003, j'ai eu la chance de passer une journée avec Sylvie à sillonner le comté de Lotbinière. Dès lors, je suis devenu l'un de ses admirateurs. J'ai été impressionné par sa détermination, sa volonté inébranlable de réussir. Impressionné aussi par sa capacité d'entrer en contact de façon naturelle et authentique avec la population. Au fil des mois et des années, j'ai continué à découvrir sa légendaire persévérance, sa remarquable droiture en toutes circonstances et son flair politique absolument hors du commun. Par-dessus tout, je suis devenu attaché à sa belle tête de cochon.



M<sup>me</sup> Sylvie Roy a été la députée de Lotbinière de 2003 à 2008 et d'Arthabaska de 2012 à 2016.

### Vie remplie

Aujourd'hui, nous sommes tous consternés par le fait que Sylvie nous ait quittés aussi vite. Son sourire espiègle va nous manquer, son bel enthousiasme aussi. Malgré le chagrin, il nous faut reconnaître que ses 51 années, elle les a vécues à 100 % et à cent milles à l'heure. Rapidement, après avoir obtenu son diplôme, elle est devenue une avocate remarquée à Trois-Rivières. La communauté juridique a découvert en elle une avocate qui n'avait pas froid aux yeux. Puis la vie l'a amenée de l'autre côté du fleuve, à Sainte-Sophie-de-Lévrard, dans Lotbinière. Quelques années après son arrivée, Sylvie y devient conseillère municipale puis, quelques mois plus tard seulement, accède à la mairie.

Quatre ans plus tard, elle devient la députée de Lotbinière. L'élection de 2003 fut dans l'ensemble très difficile pour le parti. Toutefois, après quelques heures dans le comté de Sylvie, j'ai constaté comment elle avait réussi à créer localement un microclimat, afin de causer une surprise dans Lotbinière. C'est arrivé, elle a gagné. Puis quatre autres fois par la suite. Jamais battue, malgré toutes les circonstances difficiles qu'elle a dû affronter.

### La maman

En parallèle de sa vie professionnelle bien remplie et de cette remarquable ascension politique, Sylvie a joué admirablement le rôle le plus important de sa vie : être maman. Une très bonne maman. Souvent débordée par les tâches, les demandes et les invitations, elle gardait ses enfants constamment en tête, en tout temps aimante et obsédée du bien-être de sa meute.

Michel et Estelle, vous avez partagé les moments joyeux comme les moments difficiles de sa vie, incluant ceux de sa vie politique. Dans les derniers mois, il y a eu plus de moments pénibles.

Je tiens à vous dire deux choses aujourd'hui : la première c'est que vous pouvez être très fiers de ce qu'elle a accompli. Chaque fois que vous passerez devant l'Assemblée nationale, ayez la tête haute en pensant que votre mère y a été une femme droite, courageuse et qui a fait beaucoup pour le bien commun. La deuxième : sachez que vous avez toujours, toujours été sa priorité numéro un. Votre mère avait un métier ingrat sur le plan de l'agenda mais, pour l'avoir côtoyée tous les jours et avoir souvent échangé avec elle au sujet des enfants, jamais rien n'a plus compté pour elle que votre bien-être, votre sécurité et votre épanouissement.

## Tenace

Je vous ai parlé de persévérance, de détermination. Sylvie n'attendait pas que le ciel lui amène de la matière. Elle présentait des dossiers, proposait des interventions médiatiques, des questions à poser en chambre et tout le reste. Il m'est arrivé de lui dire : « NON. Ton dossier n'est pas mauvais, mais ce n'est pas encore prêt. Je ne vois pas comment on pourrait rallier l'opinion publique en pareilles circonstances ». Elle repartait avec son dossier sous le bras. Elle ne revenait pas la même journée... stratégiquement, ça fait trop insistant. Mais à partir du lendemain matin, je savais qu'à tout moment je la verrais tourner le coin de la porte de mon bureau, avec un grand sourire aux lèvres. « As-tu deux minutes ? J'ai trouvé une meilleure manière d'amener ça, et ça va être bon. » Elle a toujours gagné. Il m'est arrivé de lui donner le feu vert à l'usure; par épuisement de la voir revenir à la charge sans relâche. Presque tout le temps, son idée fonctionnait mieux que prévu. La touche magique de Sylvie me décrochait la mâchoire d'étonnement.

## Quelle députée !

Si Sylvie Roy était une femme de terrain, proche des gens, capable de partager intimement leur vécu; elle n'en était pas moins une personne hautement cultivée, très intéressée par les grandes questions, les enjeux internationaux. Sylvie naviguait avec la même

aisance, qu'il s'agisse de parcourir les routes rurales de Lotbinière ou de participer aux Assemblées parlementaires de la Francophonie.

Je résumerais son parcours politique en disant à quel point elle incarne ce qu'on recherche du député : fière porte-parole des gens de sa circonscription, prête à embrasser des causes et à les faire avancer, passionnée par le travail parlementaire en gardant cet exercice connecté aux besoins du monde.

Par-dessus tout, dans son rôle de député, elle a toujours cherché à donner une voix à ceux qui n'en ont pas. Les enfants en difficulté, les victimes d'actes criminels, les oubliés du système, ceux qui n'ont pas de lobby puissant pour parler en leur nom. Sylvie croyait que son siège au Parlement lui conférait un pouvoir et même un devoir sacré de leur donner une voix. Et elle l'a fait !

## Merci Sylvie

Les derniers mois de Sylvie ont été durs, à plusieurs égards. La santé l'a laissée progressivement. Le service public, la vie politique, c'est dur; en voici un rappel. La vie politique comme l'a vécue Sylvie comporte une part bien réelle de don de soi.

Sylvie a donné, beaucoup donné.

Monsieur le Premier ministre, les chefs des autres partis, les ministres, députés, ex-députés, élus municipaux, votre présence vient appuyer ce remerciement collectif des Québécois à une femme qui a beaucoup donné.

Notre présence à tous témoigne de notre amour pour Sylvie, notre admiration pour son parcours, notre immense chagrin de la voir s'envoler aussi jeune. À une femme qui décède en fonction et qui fut uneoureuse du service public, nous devons un immense merci.

■ **Mario Dumont**

Député de Rivière-du-Loup (1994-2009)



Matthias Rioux

## « LE GRAND » CHARBONNEAU

Affectueusement, on l'appelait « Le grand ». Ce titre, il le portait bien. Grand de taille certes, mais aussi par l'étendue de ses connaissances et la profondeur de sa pensée.

Nous nous sommes connus à une époque où le Québec bougeait sous nos yeux. C'était au temps de la Révolution tranquille. Nous étions habités par la conviction que nous en étions aussi les acteurs.

Aujourd'hui, quand je pense à mon ami Charbonneau, mon ancien compagnon d'armes, beaucoup de souvenirs et des émotions fortes remontent à la surface. D'abord le choc, mélangé à la colère, devant un départ aussi brutal qu'inattendu. Un départ foudroyant, laissant sans voix ceux et celles qui l'ont connu, aimé et fréquenté. À ceux-là, j'adresse mes condoléances émues.

Nos chemins se sont croisés à de nombreuses reprises. Nous fûmes, faut-il le rappeler, tour à tour des camarades; c'était le code sémantique qui sévissait à l'époque dans le mouvement syndical. Puis, le hasard de la vie a fait de nous des collègues à l'Assemblée nationale et des adversaires politiques. Au-delà des clivages idéologiques et partisans, nous sommes demeurés des amis.

Il me plaît de dire que, au cours des années 1960, Charbonneau s'est imposé à nous comme une force tranquille. Cependant, ce calme, en apparence olympien, n'a pas duré. Rapidement, l'homme de Mont-Laurier a émergé du peloton. Sous des apparences timides se cachait un irrésistible volontarisme qui l'accompagnera tout au long de sa vie professionnelle.

C'est d'abord comme représentant syndical de sa fédération régionale de Mont-Laurier que Charbonneau s'est révélé un discoureur redoutable et convaincant. Sa formation en lettres transparaissait dans ses interventions, soigneusement préparées.

Les connaissances acquises lors de longs séjours à l'étranger ont élargi ses horizons et contribué à forger sa conscience sociale. Un tel bagage en faisait un syndicaliste écouté et respecté. À cette époque, nous avions une préoccupation commune lui et moi (j'étais alors à l'Alliance des professeurs de Montréal) : le perfectionnement et la formation professionnelle des enseignants. Lorsque le temps de l'émancipation est venu pour le mouvement syndical enseignant, soit son affranchissement du corporatisme professionnel pour accéder au syndicalisme militant, c'est vers Charbonneau que notre regard s'est porté pour conduire une étude visant à réformer les structures vieillottes de notre organisation. La commission d'étude CESGAP, sur la gestion et l'organisation structurelle de la Centrale, a marqué un tournant dans l'histoire du syndicalisme enseignant. Pendant la durée des travaux, Charbonneau s'est illustré comme un leader capable de conduire à bon port une recherche aussi délicate que complexe. Il a dû concilier les réticences des anciens et l'irrépressible désir de changement des modernes. Les activités professionnelles et syndicales ont pu alors cohabiter, pour le plus grand bien des enseignants du primaire et du secondaire. La rénovation idéologique de la Centrale l'a rendu admissible au club sélect des leaders des luttes ouvrières, soit la CSN et la FTQ.

Les années qu'il a passées à la présidence de la CEQ furent ponctuées d'événements marquants. D'abord le manifeste « *l'École au service de la classe dominante* », dont le contenu indique clairement où loge la Centrale sur le plan social et politique. La coupe salariale de 20 %, imposée à la Fonction publique québécoise par le gouvernement de René Lévesque (1982), fut le coup le plus dur porté aux enseignants depuis le Bill 25 (1968), sous Johnson père, qui mettait fin à la négociation de conventions collectives au niveau local. Une décision arbitraire imposée sans égard aux règles élémentaires du Code du travail.



Yvon Charbonneau, président de la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et Matthias Rioux, président de l'Alliance des professeurs de Montréal (APM).

Avec l'aimable autorisation de M. Matthias Rioux.

Pour Charbonneau, c'en était trop. Aussi, il y eut l'emprisonnement des trois chefs syndicaux, Laberge, Pépin et Charbonneau, accusés par le gouvernement Bourassa d'outrage au Parlement. S'ajoute à la liste noire, *La Crise d'octobre* et ses désolantes retombées dans le milieu de l'éducation. Les enseignants qui s'avaient d'informer leurs élèves concernant la Loi sur les mesures de guerre et ses répercussions sur les libertés civiles pouvaient être interrogés, mis en état d'arrestation et soupçonnés de sympathie ou d'appartenance au Front de libération du Québec (FLQ). Inspiré par la pensée de Fernand Dumont, Charbonneau ne pouvait accepter qu'une société démocratique et pacifique puisse être prise en otage entre deux violences. Celle du FLQ, liée à l'enlèvement de Pierre Laporte, et

la violence fédérale qui décrète la suppression des libertés fondamentales en emprisonnant, sans autres formalités, des centaines de personnes.

## LE GRAND VIRAGE

Entre les deux mandats passés à la direction de la CEQ, l'intellectuel Charbonneau décide de retourner aux études. Il s'inscrit au doctorat en science politique à l'Université Laval. De retour à la présidence de la CEQ, l'homme avait changé. Sans abdiquer ses convictions profondes, sa pensée constitutionnelle avait en quelque sorte mué. Le nationaliste ayant voté oui au référendum de 1980 voterait non en 1995. À la surprise générale, il adhère au Parti libéral du Québec et devient député de la circonscription de Bourassa en 1994. Nous sommes entrés au Parlement ensemble, mais nous n'étions pas du même bord. Chez les anciens camarades syndicaux, c'est la stupéfaction. On le gratifie de tous les anathèmes. On s'étonne que l'anarcho-syndicaliste trahisse ses valeurs en adhérant à un parti fédéraliste, défenseur du néo-libéralisme. À ceux qu'ils l'ont qualifié de traître, d'opportuniste, voire de révisionniste, j'affirme que Charbonneau n'appartenait pas à cette race. Il est dans l'ordre des choses qu'une personne puisse revoir ses orientations idéologiques sans renoncer à ses valeurs profondes. J'ai toujours pensé qu'un fédéraliste honnête est un aussi bon Québécois qu'un indépendantiste. J'ai respecté ses choix, comme il a toujours respecté les miens. Et, au-delà des divergences, l'amitié a tenu le coup. Chez Charbonneau, les valeurs sociales transcendaient les débats liés aux changements constitutionnels. C'est sous cet angle, à mon avis, qu'il faut juger l'homme de gauche et l'ensemble de son œuvre. Il m'a répété, lors d'une rencontre à Paris, que la compression salariale imposée aux travailleurs de l'État par le gouvernement Lévesque constituait un abandon de la part d'un gouvernement social-démocrate. Une mesure qui, selon lui, a engendré l'appauvrissement collectif de milliers de personnes de la fonction publique.



M. Yvon Charbonneau  
Collection Assemblée nationale du Québec.  
Photo : Daniel Lessard.

Ses études doctorales lui auront permis l'acquisition de nouveaux savoirs. Yvon Charbonneau a ainsi étudié diverses théories, dont celle du fonctionnalisme en système fédéral, et approfondi certains modèles d'encadrement juridique des États fédérés dans les pays plurinationaux. Il en arrivera ainsi à la conviction que le Québec peut s'épanouir convenablement à l'intérieur d'un régime fédéral décentralisé. Impossible d'oublier cette conversation au cours de laquelle il se moquait des « partitionnistes » de 1995, qui voulaient garder sous juridiction fédérale des parcelles du territoire québécois advenant l'indépendance. Fin connaisseur de l'analyse marxiste des faits sociaux, il qualifiera le « partitionnisme » de maladie infantile du fédéralisme canadien. Jean-Paul Champagne, président de l'Amicale des

anciens parlementaires (2003-2005), se souviendra sans doute de ce moment mémorable passé en compagnie du grand Charbonneau, à Paris.

## LE DIPLOMATE

Je l'ai vu à l'œuvre à l'UNESCO. Le costume d'ambassadeur lui allait à merveille. Il habitait sa fonction autant qu'il l'exerçait. Doué d'une ardeur peu commune au travail, doté d'une intelligence remarquable, il s'est imposé comme un diplomate compétent, attentif et respectueux des différences. Il s'est également révélé un habile négociateur. Grâce à son talent et à sa persévérance, il fut l'artisan, avec Louise Beaudoin, de la signature de la Convention sur la promotion et la protection de la diversité culturelle. Ce faisant, il laisse au Québec et au Canada un héritage inestimable. En cela, il aura marqué son époque.

En somme, Yvon Charbonneau, le nationaliste et social-démocrate, aura plaidé toute sa vie en faveur de la justice sociale, pour un meilleur partage de la richesse et pour la reconnaissance des enseignants comme professionnels de l'enseignement. Impossible de passer sous silence son amour de la langue française, qu'il parlait avec le souci du mot juste et des phrases bien construites. Cette langue, il voulait la voir rayonner à travers les pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) et dans le monde entier. Je rends grâce à la vie d'avoir œuvré à ses côtés et partagé la joie des victoires et la douleur des défaites. Je garde en mémoire la prestance intellectuelle de cet homme généreux, fondamentalement honnête, dont l'engagement social fut résolument tourné vers les autres. Le fréquenter m'a rendu meilleur. Je salue bien haut mon camarade!

N. B. Ce texte résume le discours prononcé par l'auteur lors des funérailles d'Yvon Charbonneau le 7 mai 2016.

■ **Matthias Rioux**

Député de Matane (1994-2003)

## UN HOMME POLITIQUE DE LONGUE PORTÉE : MARCEL MASSE

Marcel Masse, notamment Commandeur dans l'Ordre des Palmes académiques de France et notre collègue décédé, fut d'abord un professeur d'histoire qui s'intéressa tôt à la vie politique. Il y venait d'ailleurs pour changer des choses. Il le fit pendant plus de quarante ans. « Cet humaniste passionné par le Québec, son histoire, sa langue » (Jean Martin-Masse, son fils) a laissé « un corpus de plus de 1200 discours qui permet non seulement de reconstituer l'évolution de sa pensée politique, mais aussi de retrouver les débats qui ont animé l'histoire du Québec » (Denis Monière). Voilà deux témoignages tirés du livre/synthèse intitulé *Quatre saisons dans la vie de Marcel Masse* et sous-titré *Regard sur l'évolution du Québec contemporain* paru au Septentrion (2015). Fait de la série des communications données lors d'un colloque de la Société du patrimoine politique du Québec (SOPPOQ) fondée par Masse, ce livre nous fait traverser une vie entière, féconde par ses réalisations comme élu et comme citoyen.

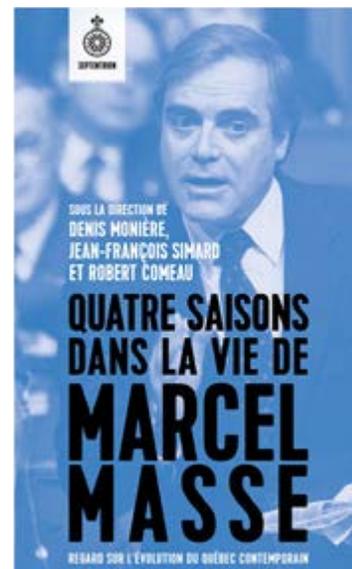
Il serait long de reprendre l'ensemble des textes qui identifient les grands paramètres de la pensée politique et civique de Marcel Masse. Le livre se joue en quatre saisons. Les deux premières évoquent la vie politique de Masse à l'Assemblée nationale (1966-1973, texte de Xavier Gélinas), ainsi qu'au Parlement d'Ottawa avec Mulroney et l'épopée Meech (1986-1993, texte d'André Scott). Les deux dernières saisons démarquent l'action constante de Masse pour la culture, la langue française, le patrimoine et la relation franco-québécoise comme il l'a pratiquée. À ce titre, le Marcel Masse, ministre d'un gouvernement qui recevait de Gaulle en juillet 1967, ancien délégué général du Québec à Paris (1996-1997) créait avec Henri Réthoré la « Commission franco-québécoise des lieux de mémoire communs » tout comme il lançait sur support électronique, avec la collaboration d'universitaires, l'« Encyclopédie du

patrimoine culturel de l'Amérique française » (350 articles). Masse trouvait que nos deux pays, le Québec et la France, avaient tout intérêt à entretenir des relations privilégiées.

Jean Martin-Masse a raison d'écrire que son père « a su marquer beaucoup de gens par sa fougue, son énergie et ses idées ». Cet homme avait toujours des projets, savait s'allier des supporteurs de ses idées et projets et avait l'art d'ouvrir des portes pour trouver les ressources nécessaires. Il fonçait ! Le livre du Septentrion témoigne de la qualité des gens dont il savait s'entourer. Denis Monière voyait dans le Masse des quatre saisons d'abord un professeur d'histoire. En effet, il savait solliciter la mémoire et développer tous les patrimoines : matériel, linguistique, historique, social, archivistique. Il ne concevait pas sa fonction de député autrement que comme une fonction d'animation et de pédagogie. Dès le milieu de la décennie soixante, militant puis jeune ministre à l'Union nationale, il contribuait avec Daniel Johnson, père, à ouvrir les partis politiques à des débats d'orientation des diverses composantes de la nation québécoise. *Quatre saisons dans la vie de Marcel Masse* constitue une précieuse réflexion de beaux esprits sur le Québec contemporain. Un Québec à l'image de Marcel Masse, monumental, mais toujours inachevé.



André Gaulin



■ **André Gaulin**

Député de Taschereau (1994-1998)



**Claude Simard,**

député de Richelieu de 1970 à 1976,  
est décédé à Sainte-Anne-de-Sorel, le 31 juillet 2016,  
à l'âge de 77 ans et 9 mois.

Monsieur Simard est né à Montréal, le 22 octobre 1938. Il était le fils d'Édouard Simard, industriel, et d'Orise Brunelle.

Il étudia au Mont-Jésus-Marie à Outremont, au Collège Saint-Joseph à Sorel et à l'Université d'Ottawa. Diplômé en commerce et en administration en 1962.

Élu député libéral dans Richelieu en 1970, il a été réélu en 1973 et a été ministre d'État à l'Industrie et au Commerce, chargé du dossier des pêches maritimes, dans le cabinet Bourassa, de 1970 à 1972. Ministre d'État responsable du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche en 1972. Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de 1972 à 1976. Il ne se représenta pas en 1976.

---



**Jean-Paul Pépin,**

député de Sherbrooke de 1970 à 1976,  
est décédé à Sherbrooke, le 16 août 2016,  
à l'âge de 86 ans et 9 mois.

Monsieur Pépin est né à Lac-Mégantic, le 4 novembre 1929. Il était le fils de Philippe Pépin, barbier, et de Béatrice Lareau. Il étudia à l'Académie Larocque et au Séminaire Saint-Charles-Borromée à Sherbrooke et suivit aussi un cours de perfectionnement en administration.

Président des Jeunes Libéraux de Sherbrooke en 1959 et en 1960. Il a été élu député libéral dans Sherbrooke en 1970. Réélu en 1973 et défait en 1976.

Secrétaire du Club de réforme de 1955 à 1957. Membre des Chevaliers de Colomb et du Club social de Sherbrooke.



**Claude-Gilles Gosselin,**

député de Compton de 1957 à 1970,  
est décédé à Bishopton, le 18 août 2016,  
à l'âge de 92 ans et 5 mois.

Monsieur Gosselin est né à East Angus, le 12 mars 1924. Il était le fils de Stanislas Gosselin, marchand, et d'Yvonne Touchette.

Il fréquenta le Couvent des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, le Collège Saint-Louis-de-France à East Angus, puis l'École des arts et métiers de Sherbrooke, où il obtint son diplôme. Il fit son service militaire dans l'aviation canadienne en 1942 et en 1943.

Élu député de l'Union nationale dans Compton à l'élection partielle du 18 septembre 1957, il a été réélu en 1960, en 1962 et en 1966. Il a été nommé ministre des Terres et Forêts dans les cabinets Johnson et

Bertrand de 1966 à 1970 et défait en 1970. Il a été candidat progressiste-conservateur défait dans Mégantic-Compton-Stanstead aux élections fédérales de 1979. Retraité à partir de 1981.

Président de l'Association des parents et maîtres du Collège de Sherbrooke. Membre de l'Association des producteurs agricoles, de la Canadian Pulp and Paper Association, de l'Association du commerce d'East Angus, de la Compton County Historical and Museum Society, de la Légion canadienne, du Club social de Sherbrooke et des Chevaliers de Colomb. Président de la Corporation des résidents du lac Miroir de 1972 à 1981. Il devint membre à vie de l'Association des familles Gosselin d'Amérique en 2004 et de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke en 2005.



**André Tranchemontagne,**

député dans Mont-Royal de 1998 à 2003,  
décédé le 28 novembre 2016,  
à l'âge de 77 ans et 1 mois.

Monsieur Tranchemontagne est né à Montréal, le 15 octobre 1939, fils de Willie Tranchemontagne, entrepreneur-briqueteur, et de Jeanne Beaubien. Il obtint un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal en 1961 et une licence en sciences commerciales de l'École des hautes études commerciales (HEC) en 1964. Il a été président du Carnaval de Québec en 1977 et responsable du lancement de l'équipe de soccer du Manic de Montréal en 1980 et en 1981.

Élu député libéral dans Mont-Royal en 1998, il ne s'est pas représenté en 2003.

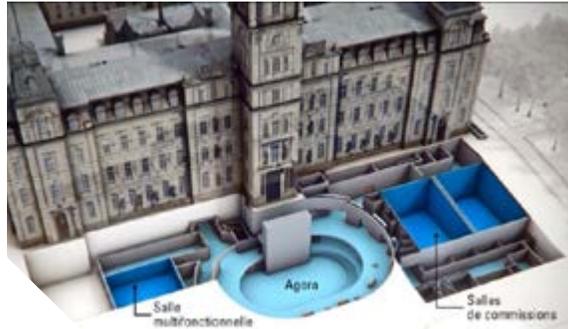
## POUR UN PARLEMENT PLUS SÉCURITAIRE ET ACCUEILLANT

Le 24 mars 2016, le président de l'Assemblée nationale, M. Jacques Chagnon, donnait le coup d'envoi des travaux de construction du pavillon d'accueil de l'Assemblée nationale. La cérémonie s'est déroulée en présence du maire de Québec, M. Régis Labeaume, ainsi que des trois whips des groupes parlementaires.



De gauche à droite : M. Harold Lebel, whip en chef de l'opposition officielle, M. Régis Labeaume, maire de Québec, M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale, M. Stéphane Billette, whip en chef du gouvernement et M. Donald Martel, whip du deuxième groupe d'opposition.

Cette construction majeure, d'une durée de trois ans, est le premier agrandissement de l'hôtel du Parlement en 100 ans, après l'ajout du restaurant Le Parlementaire en 1917. Approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale, ce projet vise à doter le parlement d'un pavillon d'accueil souterrain de 3800 m<sup>2</sup> en façade, de nouveaux locaux techniques dans la cour intérieure et d'infrastructures de sécurité qui répondent aux normes actuelles. Cet investissement de 60,5 millions de dollars est assumé en totalité par l'Assemblée nationale à même ses revenus (boutique, restaurants) et ses budgets annuels.



En modernisant ses infrastructures plus que centenaire, l'Assemblée nationale améliorera la sécurité de ses installations tout en demeurant un lieu accessible et ouvert aux 124 000 visiteurs qui découvrent annuellement l'hôtel du Parlement. Le nouveau pavillon, doté d'une salle multifonctionnelle à vocation éducative, permettra de recevoir en plus grand nombre les groupes scolaires et d'éveiller les jeunes à la démocratie et à la participation citoyenne. Au centre, une agora accueillera les visiteurs, soucieux d'en apprendre davantage sur l'histoire démocratique et parlementaire du Québec, par la tenue de conférences, de projections et d'expositions. Enfin, deux nouvelles salles de commission parlementaire adaptées aux besoins des élus, du public et des médias seront construites.

### LE CONCEPT ARCHITECTURAL, EN BREF

Pour des raisons patrimoniales, il était essentiel que le nouveau pavillon n'altère en rien l'intégrité architecturale de l'hôtel du Parlement, reconnu comme monument historique national du Québec depuis 1985. Ainsi, les concepteurs ont développé un projet en souterrain qui assure le respect de l'œuvre d'Eugène-Étienne Taché, architecte de l'hôtel du Parlement.

Le nouveau pavillon sera néanmoins lumineux. Un grand puits de lumière au centre de l'agora permettra de faire entrer l'éclairage naturel, tout en assurant un lien visuel avec la tour centrale de l'hôtel du Parlement. Afin de s'inscrire dans l'héritage du bâtiment conçu par Taché où le noyer noir est très présent, l'usage du bois sera privilégié pour recouvrir les murs de la rampe principale du pavillon.

## SUIVRE LES TRAVAUX SUR LE WEB

Grâce à trois caméras installées sur le toit de l'hôtel du Parlement, il est possible de suivre les travaux de construction en temps réel jusqu'à l'ouverture du pavillon au printemps 2019. De plus, l'ajout de photos et des mises à jour sont effectuées régulièrement sur la page Web du pavillon : [www.assnat.qc.ca/pavillon](http://www.assnat.qc.ca/pavillon)



14 novembre 2016 : Vue sur le chantier de la tour centrale de l'hôtel du Parlement.



L'agora est une place publique permettant la tenue de projections, d'expositions thématiques et de conférences.





*Le Temps de parole* est publié par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la collaboration des services de l'Assemblée nationale.

## À L'AGENDA

La **23<sup>e</sup> assemblée générale** de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec se déroulera à Québec les **16 et 17 mai prochain**. C'est un rendez-vous à ne pas manquer!



## LE COUP DE POUCE VERT

Vous avez pris l'habitude de lire votre journal à partir de votre ordinateur ou de votre tablette électronique? Alors, vous pouvez faire de même avec notre publication. C'est simple et ça diminue l'utilisation du papier, autant que les envois postaux.

**Consultez simplement**

**<http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale/fra/bulletin/index.htm>**

Bonne lecture!

Avisiez-nous afin que nous puissions diminuer l'ampleur de la liste d'envoi par la poste, composez le 418 266-1101, poste 70337, ou transmettez un courrier électronique au secrétariat de l'Amicale, à l'adresse [aapq@assnat.qc.ca](mailto:aapq@assnat.qc.ca), qui notera votre choix. Un courriel vous avisant que le plus récent numéro est accessible sur Internet vous sera transmis. Il ne vous restera qu'à parcourir *Le temps de parole*.

## LE SALON DES ANCIENS

Le Salon des anciens parlementaires est situé au local MZ.04 de l'édifice Pamphile-Le May, dans l'enceinte de la magnifique Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec. Ce salon vous permet l'utilisation d'un ordinateur, d'un téléphone (418 266-1101 poste 70325) et d'un télécopieur. Vous êtes tous les bienvenus lors d'un futur séjour sur la colline parlementaire.

### Crédits photos

Page couverture : Photographies officielles de la 35<sup>e</sup> législature, 1994.

Fonds Assemblée nationale du Québec. Photographe : Daniel Lessard.

À moins d'indication contraire, la plupart des photos proviennent de la collection de l'Assemblée nationale du Québec ou des anciens parlementaires eux-mêmes.

### Site Internet de l'Amicale :

<http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale>

\*Tous les numéros depuis 2000 sont accessibles à cette adresse.

### COMITÉ DE RÉDACTION

René Blouin  
Rita Dionne-Marsolais  
Serge Geoffrion  
Marie Malavoy  
Carole Théberge  
Manon Voyer

### RESPONSABLE DE L'ÉDITION

René Blouin

### COLLABORATION

Joël Bégin  
Christian Blais  
René Blouin  
Yvan Bordeleau  
Norman Delisle  
Mario Dumont  
André Gaulin  
François Gendron  
Serge Geoffrion  
Bernard Landry  
Michel Lévesque  
Marie Malavoy  
Andrée-Anne Marsan-Paquin  
Jean-Claude Picard  
Clément Richard  
Matthias Rioux  
Carole Théberge

### CONCEPTION ET RÉALISATION

Maude Lalancette  
Aurelle Lavigne-Robichaud  
Sylvie Robitaille  
Manon Voyer

### IMPRESSION

Division de la reprographie  
et de l'imprimerie de  
l'Assemblée nationale

### SECRÉTARIAT DE L'AMICALE

Édifice Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
Bureau 2.31  
Québec (Québec) G1A 1A3  
Tél. : 418 266-1101, poste 70337  
Télec. : 418 646-3213  
Courriel : [aapq@assnat.qc.ca](mailto:aapq@assnat.qc.ca)  
[www.assnat.qc.ca/fra/amicale/](http://www.assnat.qc.ca/fra/amicale/)

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec, 2017  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISBN : 978-2-550-77339-9